LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 26 n°38 Edmonton, le vendredi 16 octobre 1992 28 pages 60¢

➤ *Semaine nationale de l'Éducation*

Les femmes définiront leurs besoins

...à lire en page 3

• *À l'Université Laval:*

Les revendications du Québec «déteignent» sur les étudiants francophones du reste du Canada

ERIC THIBAULT

QUÉBEC(APF): «Moi, je vais voter OUI au Nouveau-Brunswick, parce que je crois que c'est une bonne entente pour les Acadiens. Mais si j'étais Québécois, je voterais NON!», tranche Wilbert Cormier, un Acadien qui poursuit ses études en science politique à l'Université Laval.

Dans la tourmente référendaire, ces propos sont on ne peut plus révélateurs. Les revendications du Québec semblent «déteindre» sur les étudiants acadiens et francophones qui viennent y étudier. Les sentiments de ces derniers se trouvent partagés entre, d'une part, la protection qu'offre l'entente de Charlottetown pour leur communauté et, d'autre part, la tendance de leurs hôtes à la rejeter.

D'autant plus que les forces du NON à l'Université Laval ont été galvanisées par les récentes visites de deux des principaux détracteurs de l'entente, soit Lucien Bouchard du Bloc Québécois et Jean Allaire du Réseau des libéraux pour le NON, où l'on a enregistré des foules nombreuses et enthousiastes. Jacques Parizeau, chef du Parti québécois, viendra sous peu ajouter la cerise sur le gâteau du NON. Les tenants du OUI se font plus timides, n'ayant même aucun regroupement organisé sur le campus. Jusqu'à maintenant, seule Audrey McLaughlin, chef du NPD, est venue discourir devant un peu plus d'une centaine de partisans.

«Pour le Québec, l'entente est mauvaise en tous points, notamment sur la clause Canada et le partage des pouvoirs» explique Wilbert Cormier. Tout sera à recommencer si le Parti québécois prend le pouvoir. Il aurait fallu lui en accorder davantage afin de contenter pour de bon la large partie de sa population qui, sans être souverainiste, est insatisfaite de l'entente, explique Wilbert Cormier.

Il ajoute que le départ des Québécois de la fédération canadienne pourrait avoir un impact négatif pour la francophonie à l'extérieur du Québec: «Toutefois, il ne faudrait pas être égoïste et les supplier de rester, même s'ils veulent partir; ils ont droit à leur souveraineté», conclut-il.

Même son de cloche chez François Jubinville, étudiant franco-ontarien à la maîtrise en science politique. Sans s'identifier au nationalisme québécois, il croit que cet accord truffé de «belles paroles» ne règle rien et qu'il passe à côté des grandes préoccupations des Canadiens. «L'entente ne nous donne pas les moyens concrets de relever les défis économiques, technologiques et culturels qui nous pressent. Elle correspond plutôt à une vision dépassée du Canada, où le développement du pays repose sur des conceptions territoriales relevant de la «petite histoire»: d'un côté le Canada anglais et de l'autre, le Québec».

Il souligne du même souffle l'avance du NON dans les sondages, non seulement au Québec, mais aussi en Alberta et en Colombie-Britannique. «Cela révèle bien la «bipolarité» du Canada, où deux conceptions conflictuelles s'affrontent, pour des raisons différentes. Au Québec, on n'en a pas assez obtenu; dans l'Ouest, on en a trop concédé aux Québécois!»

Récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique



Roger Motut

OTTAWA (APF): Le Franco-Albertain Roger Motut est au nombre des 12 récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique qui a été décerné à Québec par le président du Conseil de la langue française, Pierre-Etienne Laporte.

Institué en 1978, L'Ordre des francophones d'Amérique est une distinction décernée annuellement par le Conseil de la langue française. Elle a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, qui ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Roger Motut de l'Alberta est professeur émérite au Département des langues romanes de l'Université d'Alberta. Enseignant et professeur, il a été président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et membre du Conseil de la vie française en Amérique. Il est l'auteur de cinq ouvrages, dont deux portent sur le patrimoine albertain. Il a aussi publié plusieurs études sur les écrivains de langue française de l'Ouest canadien. Il a participé à toutes les causes liées à la défense et à la promotion du français en Alberta.

Trois autres francophones hors Québec ont également reçu le prix: Robert Cormier de Terre-Neuve, Gaston Malette de l'Ontario et Cécile Mullaire du Manitoba.

D'autre part, le Prix du 3 Juillet 1608 a été décerné cette année au Conseil canadien de la coopération. Ce prix est remis annuellement à une personnalité ou à un organisme pour services exceptionnels rendus à la francophonie nord-américaine. Fondé en 1946, le Conseil canadien de la coopération représente environ 5,7 millions de coopérants et constitue le mouvement regroupant le plus grand nombre de membres francophones.

Tous ces récipiendaires ont reçu un parchemin, signé par le Premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Charte de la langue française et par le Président du Conseil de la langue française, une médaille de bronze et une épinglette fleurdelisée.

Les 1ers Jeux francophones de l'Alberta

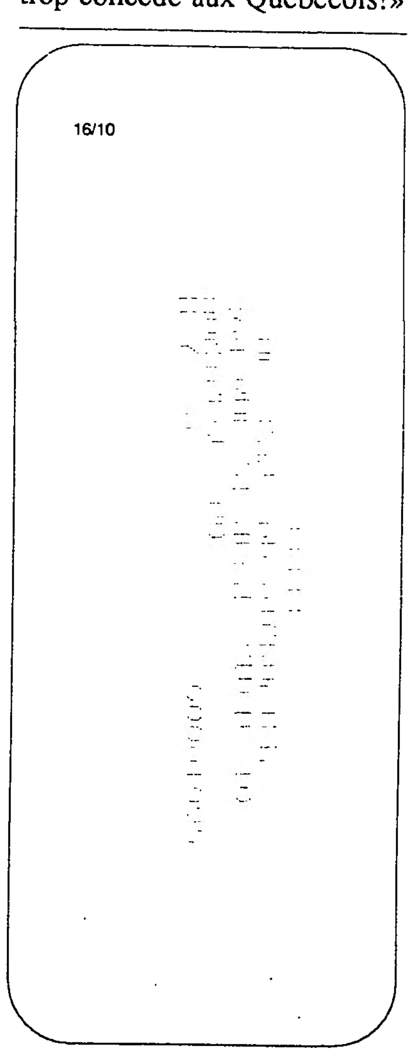
...à lire en page 6

Les médias s'affrontent

EDMONTON - À l'occasion des 1ers Jeux francophones de l'Alberta, l'émission au Café Show de CHFA/Radio-Canada a invité les trois médias francophones de la province à se rencontrer pour une compétition amicale de fer à cheval: les 1er jeux franco-médias.

Benoît Pariseau de CHFA, André Roy de CBXFT et Carole Thibeault du journal Le Franco se sont rendus dans la cour de l'école Maurice-Lavallée où plusieurs élèves sont venus les encourager.

Au terme des trois tirs alloués à chaque représentants des médias, André Roy a blanchi ses deux adversaires 5 points à 0. Mais comme on le dit si bien: «L'important n'est pas de gagner, mais de participer».



• Francophones hors Québec et Québécois:

Les intérêts sont divergents mais une solidarité est possible selon Lise Bissonnette

JOHANNE LAUZON

MONTRÉAL (APF): «Les francophones hors Québec, c'est tout un monde qui n'a pas besoin nécessairement de nous pour savoir quoi penser et qui a son organisation, sa réflexion, ses façons de faire avec lesquels on doit rester en relation sans avoir de position colonisatrice». La déclaration n'a rien d'une révélation, mais de la part d'une des plus grandes éditorialistes du pays, elle a de quoi retenir l'attention.

Lise Bissonnette, directrice du quotidien montréalais Le Devoir, saisit bien les enjeux de la francophonie canadienne. Une connaissance de fait...et de coeur. Elle a d'ailleurs fait ses premières armes auprès des communautés francophones minoritaires. «C'est moi au Québec qui ait couvert la création de la Fédération (des francophones hors Québec devenue celle des communautés francophones et acadienne), personne d'autres s'en préoccupait».

Son journal, elle le conçoit d'ailleurs à travers la responsabilité de rejoindre les francophones vivant hors du Québec «même si sa mission est devenue essentiellement québécoise parce qu'on ne peut presque plus circuler hors Québec; la Société des postes nous a tués littéralement hors Québec». Le Devoir, qui tire à quelque 30,000 exemplaires, a déjà eu des centaines d'abonnés à l'extérieur de la Belle Province.

La grande dame de l'information reste sensible aux revendications des francophones des autres provinces. Qu'importe ses fermes prises de position contre l'entente de Charlottetown. «J'ai toujours gardé ce lien-là que je trouve un peu complexe à maintenir aujourd'hui parce que ma position éditoriale ne convient certainement pas aux gens de la francophonie officielle hors Québec».

D'entrée de jeu, elle le dit: «les intérêts des francophones hors Québec sont contradictoires avec ceux des Québécois», quoiqu'en disent les porte-parole des hors Québec. Ce qui, selon elle, ne justifie pas la discorde. Nul besoin pour Lise Bissonnette de «coincer» les francophones issus des milieux minoritaires dans ses éditoriaux. Elle croit fermement à la solidarité, à l'égalité.

«Etre égalitaire, dans ces conditions-là, c'est dire: écoutez, on est en désaccord mais on est proche parent quand même» et tant que ces gens-là voudront faire des choses avec nous, on va le faire et tant qu'ils se battront pour obtenir de meilleurs conditions dans leurs provinces, on les soutiendra» explique-t-elle sans ambiguité.

Cette solidarité dont elle parle n'a pas toujours existé par le passé. Elle relate, avec indignation, les sorties publiques de certains ténors des gouvernements québécois en territoire linguistique canadien, notamment en ce qui a trait à la gestion des écoles en Alberta. «S'ils ne veulent pas aider, parce qu'ils ont peur des répercussions sur les anglophones au Québec, au moins qu'ils n'aillent pas nuire!».

Mme Bissonnette a hâte que prennent fin les discussions constitutionnelles. Question de reprendre contact avec d'autres composantes du quotidien des francophones hors Québec. «Le danger, c'est de devenir des associations francophones qui discutent d'égal à égal avec les gouvernements mais qui travaillent moins avec les francophones eux-mêmes, qui ont de la difficulté à garder la langue vivante, au ras du sol, précise celle qui est en train de redresser la situation précaire du Devoir.

Et du même souffle, elle rajoute: «il faut voir sur le terrain la qualité de la langue, la coopération culturelle. C'est ça aussi qui va maintenir la francophonie; ce n'est pas seulement d'obtenir une clause de dualité linguistique, qui va servir une fois de temps en temps si jamais on va devant la Cour suprême».

• Référendum 92

Les Acadiens sont ceux qui ont le plus à gagner selon Me Bastarache

OTTAWA(APF): De toutes les minorités francophones au pays, ce sont les Acadiens du Nouveau-Brunswick qui ont le plus à gagner dans l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

C'est ce que croit le président de la compagnie d'assurance-vie l'Assomption de Moncton, Me Michel Bastarache, qui a accepté d'être l'un des sept coprésidents du Comité du Canada pour le «OUI».

Il n'y a aucun doute selon Me Bastarache que les Acadiens «gagnent beaucoup plus que les autres minorités linguistiques» avec l'enchâssement dans la constitution de la loi provinciale 88, qui consacre l'égalité des communautés anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick, notamment le droit à des institutions d'enseignement et des institutions culturelles distinctes.

Ceci dit, Me Bastarache croit que l'entente améliore le sort des minorités francophones, parce qu'elle consolide le principe de la dualité canadienne. L'engagement des gouvernements envers leurs minorités renforce les droits linguistiques contenus dans la Charte, ajoute-t-il, mais il reconnaît qu'il n'y a aucune garantie que ces droits seront respectés par tous les gouvernements. Alors, pourquoi voter OUI? «Parce que c'est mieux que ce qu'on a aujourd'hui» répond Me Bastarache, selon qui il n'y a de toute façon aucune autre alternative pour les minorités. «Au moins, on progresse».



Me Michel Bastarache

Me Bastarache n'est pas le premier venu lorsqu'il est question des droits des minorités linguistiques. Avocat reconnu et respecté, il a déjà défendu les droits des minorités francophones devant la Cour suprême. Selon lui, l'intérêt des minorités dans le débat constitutionnel était de consolider les droits linguistiques, de s'assurer qu'il n'y ait aucun recul sur les droits acquis, et d'éviter une trop forte décentralisation des pouvoirs au profit des provinces parce qu'en général, explique Me Bastarache, on ne peut pas toujours compter sur la bonne volonté de ces dernières pour garantir les droits des minorités.

Toujours est-il que le président de la compagnie l'Assomption a indiqué qu'il ne représentait pas uniquement les minorités francophones, mais également l'Atlantique au sein du Comité du Canada pour le OUI. Et cette entente est importante pour l'Atlantique, dit Me Bastarache, parce qu'elle assure qu'il n'y aura pas une trop grande décentralisation des pouvoirs. «C'est dans l'intérêt des francophones hors Québec et des gens de l'Atlantique que le OUI passe».

On a entendu de drôles de propos par certains coprésidents du comité. Ainsi la journaliste June Callwood, qui parlait devant des centaines d'étudiants âgés de moins de dix-huit ans, a dit que même les enfants de dix ans devraient avoir le droit de voter sur cette entente. L'ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies, l'avocat québécois Yves Fortier, a dit qu'il voterait OUI «sans me pincer le nez», car cette entente est «une excellente affaire pour le Québec». Pour l'homme d'affaires Ted Newall de l'Alberta, un OUI à l'entente favorisera les investissements et évitera l'instabilité politique qui fait fuire les capitaux. Il sera plus facile pour les gouvernements de se concentrer sur l'économie une fois que les Canadiens auront voté OUI à l'entente de Charlottetown, prétend M Newall. Par contre, un NON voudrait dire plus de pauvreté, moins de travail et une économie à la dérive a ajouté l'homme d'affaires albertain, qui a évoqué le spectre du Mexique, de l'Argentine et du Brésil.

Le Comité du Canada est une organisation non partisane qui se propose de recueillir 7 millions de dollars chez les Canadiens pour financer sa campagne. Cette organisation a reçu l'appui des trois principaux leaders politiques fédéraux, de tous les Premiers ministres provinciaux, des chefs territoriaux et des chefs autochtones.

• Semaine nationale de l'Éducation

Les femmes définiront leurs besoins

CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- Le Réseau national d'action éducation femmes (AEF) propose, pour la deuxième année consécutive, la Semaine nationale d'éducation des femmes francophones qui se tiendra du 19 au 26 octobre prochain. Dans la plupart des provinces, dont l'Alberta, le réseau provincial de l'organisme présente des activités spéciales pour souligner l'événement.

En soirée, le 22 octobre prochain, Action éducation femmes - Alberta, en collaboration avec l'Éducation permanente, tiendra une conférence téléphonique portant sur le thème de la Semaine, «L'éducation, c'est payant... mais à quel prix?». À cinq endroits dans la province, soit Falher, Calgary, St-Paul, Edmonton et St-Isidore, des femmes du milieu se regrouperont pour discuter de ce thème.

Dirigée par les coordonnatrices des centres régionaux de l'Éducation permanente, la conférence débutera par le visionnage d'un vidéo animé par France Savard, coordinatrice provinciale du programme Nouveau départ, portant sur le profil de la femme franco-albertaine. La deuxième partie portera sur les formes d'éducation mises à la disposition des femmes de la province.



Fernande Bergeron, représentante de l'Alberta au Réseau national d'action éducation femmes.

Enfin, la dernière heure réunira toutes les participantes par le biais d'une conférence téléphonique. Lors de cette plénière, elles pourront soumettre leurs idées et leurs opinions.

AEF - Alberta existe depuis plusieurs années en Alberta sous forme d'un comité informel. Fernande Bergeron, représentante albertaine au réseau national, veut tenter d'en faire un mouvement de plus en plus vivant. Selon elle, cette conférence téléphonique est un bon moyen pour définir les besoins des membres de l'association et des autres femmes. C'est pourquoi elle les encourage toutes à y participer. «Si les femmes viennent nous dire leur point de vue, leurs besoins, l'AEF - Alberta pourra organiser des activités en conséquence». Mentionnons, entre autres, que l'AEF a été un pilier important dans la mise sur pied du programme Alpha à St-Paul.

Exposition et conférence

L'Association des groupes de femmes de l'Alberta profite également de la Semaine nationale de l'Éducation pour présenter une exposition et une conférence ayant pour thème «Apport de la femme francophone à l'histoire de l'Alberta». Cette activité s'inscrit aussi aussi dans le cadre du Mois de l'histoire des femmes au Canada. Rappelons que ce mois coïncide avec l'affaire «personne».

L'affaire «personne», on s'en souviendra, a débuté en 1916 lorsque qu'Emily Murphy, une juge albertaine, a vu son autorité contestée en cour par un avocat qui, invoquant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, lui rappelait qu'elle n'était pas une personne et que par conséquence, ses jugements n'étaient pas valides. Treize ans plus tard, le comité judiciaire du Conseil privé de Londres changeait enfin l'interprétation de la clause: «Le mot personne désigne les membres du sexe masculin et du sexe féminin et il faut dont répondre par l'affirmative à la question posée par le gouverneur général; les femmes peuvent dont être convoquée au Parlement et devenir membres du Sénat».

L'exposition comprend une série de photographies relatant l'histoire des femmes francophones en Alberta. Elle sera suivie d'une conférence de Mme Thérèse Laplante, présidente de la Fédération des aînés francophones de l'Alberta.

Les personnes intéressées à ces activités peuvent communiquer avec Evelyne St-Amand Hubert ou Martine Caron au 469-4401 ou, pour la conférence téléphonique, avec les coordonnatrices régionales de l'Éducation permanente.

• L'Ontario

76 pour cent dit OUI

OTAWA(APF): C'est sans aucune surprise que la grande majorité des chefs de file de la communauté franco-ontarienne ont choisi de voter OUI à l'entente de Charlottetown.

Réunis à Toronto dans le cadre d'un sommet constitutionnel, ils ont décidé dans une proportion de 76 pour cent d'appuyer l'entente, au terme d'une longue réflexion à laquelle participaient plusieurs experts constitutionnels et des politiciens. En détail, 77 personnes ont voté OUI, 24 ont dit NON à Charlottetown, et une personne a annulé son vote. Le Conseil provincial de l'ACFO, qui regroupe 22 conseils régionaux et 24 organismes affiliés, a enteriné à son tour les résultats du vote, avec cependant quelques abstentions.

Qualifiant l'exercice de «mini-référendum» le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Jean Tanguay, s'est réjouit de l'exercice et des résultats du vote. Ces chefs de file a dit M. Tanguay, pourront maintenant retourner dans leur communauté et s'assurer que les Franco-Ontariens pourront voter en toute connaissance de cause. «L'objectif de l'ACFO en permettant ce sommet constitutionnel franco-ontarien est atteint».

M. Tanguay a fait remarquer que les Franco-Ontariens étaient une des premières et une des seules communautés au Canada à avoir «osé poser ce geste».

Le président de l'ACFO a souligné cependant que plusieurs questions étaient restées sans réponse lors de ce sommet, notamment en ce qui concerne la gestion scolaire, la création de deux nouveaux collèges et la signification exacte de l'engagement des gouvernements envers la communauté franco-ontarienne.

M. Tanguay, a qui on reprochait ses hésitations à propos de l'entente de Charlottetown, a terminé par une profession de foi envers le Canada et sa communauté. «Jamais nous n'arrêterons de défendre nos droits. MM Rae et Mulroney, ne l'oubliez pas: nous sommes Canadiens, nous serons Canadiens. Nous sommes Franco-Ontariens et nous serons toujours des Franco-Ontariens».

En entrevue, M. Tanguay s'est dit satisfait du vote. Un vote qui démontre, selon lui, la volonté politique franco-ontarienne vis-à-vis un Canada renouvelé. De son côté, M. Tanguay affirme qu'il avait pris sa décision il y a longtemps: «Je crois dans le renouvellement du Canada». Le sommet avait surtout pour but, selon lui, de permettre à la communauté de s'exprimer. Il s'agissait, ajoute-t-il, de permettre aux Franco-Ontariens d'envoyer un message «clair et précis». Quel message? «Nous croyons dans l'avenir de notre pays mais nous continuerons de questionner la volonté politique de notre gouvernement provincial jusqu'au jour où nous aurons la place que nous devrions avoir», a expliqué le président de l'ACFO.

L'ATA dit OUI

CAROLE THIBEAULT

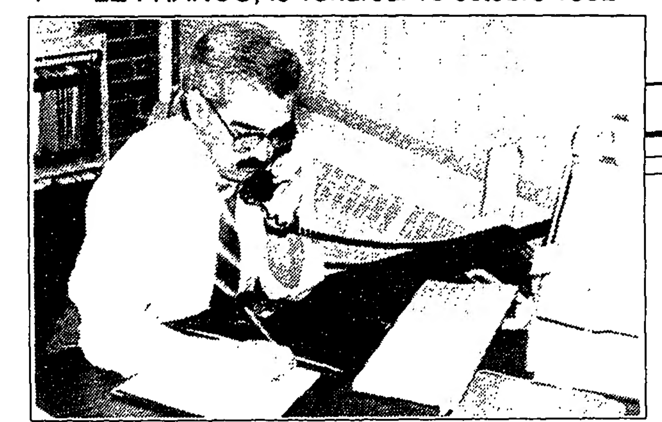
EDMONTON- Les membres du conseil exécutif provincial de l'Alberta Teacher' Association se sont prononcés par une majorité écrasante en faveur de l'entente de Charlottetown.

La présidente de l'association, Fran Savage, a mentionné que le nouvel accord constitutionnel reflète les principes d'unité nationale défendus par la Canadian Teacher' Association. «La décision du conseil exécutif d'endosser le contenu de l'accord supporte ces principes», a-t-elle déclaré.



Fran Savage

Voter le 26 octobre, c'est un devoir civique



EDITORIAL

par Pierre Brault

Le NON en avance, mais...

Les sondages démontrent un forte avance du NON à travers le pays. En Colombie-Britannique, par exemple, on dira NON parce qu'on ne veut pas que les Québécois détiennent 25% des sièges au Sénat et on en a ras le bol des revendications des Québécois.

De plus, il semble qu'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens veulent voter NON pour passer un message de mécontentement contre le gouvernement Mulroney.

Ce n'est pas le temps de faire le procès de Brian Mulroney, ni des politiciens fédéraux et provinciaux. Leur tour viendra lors des prochaines élections. Le Premier ministre du Canada, avec le peu de popularité qu'il a présentement, n'est pas le super vendeur que le Comité du OUI a besoin d'ici le 26 octobre.

Il est évident que la population canadienne s'inquiète de plus en plus du problème économique et qu'elle demande que les différents paliers de gouvernement travaillent à la relance économique qui est lente à s'amorcer.

Étant dans le bain référendaire et n'ayant de toute façon que le choix de se rendre jusqu'au bout de ce pénible exercice, il est très important que chacun s'y concentre jusqu'au 26 octobre. La réaction de la population face à l'économie est très légitime et on peut aussi comprendre son manque de confiance envers les politiciens, mais vouloir donner une leçon aux politiciens dans le cadre du référendum est très dangereux. Il faut absolument se concentrer sur la question, étudier minutieusement les enjeux, se faire une opinion et surtout aller voter le 26 octobre prochain. Pas question de se laisser influencer par les épouvantails à moineaux de certains politiciens, ni par les bravades de Preston Manning ou les déclarations de Sharon Carstairs ou du CoR. Il faut aussi éviter de s'arrêter sur un point de l'entente que l'on n'aime pas et être tenté de voter NON à cause de ça. Il est important de considérer l'entente dans son ensemble.

La population québécoise et canadienne a la majeure partie des éléments en mains pour se forger une opinion satisfaisante. Elle voulait les textes juridiques, elle les a eus. Elle doit maintenant s'employer, au cours des deux prochaines semaines, à étudier soigneusement l'entente et à en tirer les conclusions qui s'imposent.

Il devient de plus en plus important que les tenants du OUI se concentrent sur l'explication des textes juridiques, car la population ne cesse de dire qu'elle veut plus de renseignements pour pouvoir voter de façon éclairée.

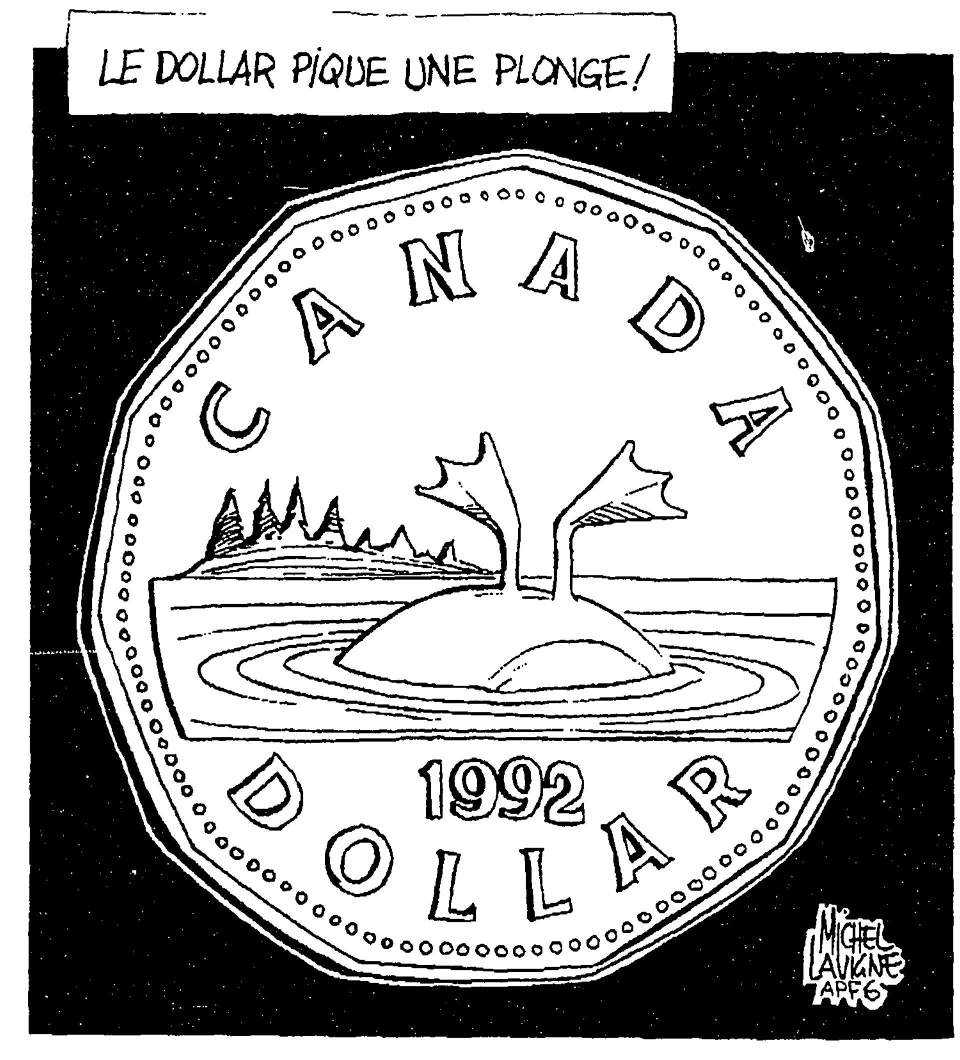
FACE À FACE'92

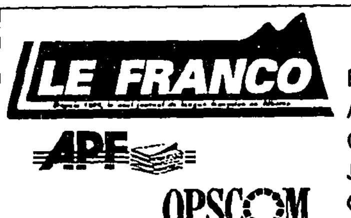
La performance de Robert Bourassa dans le FACE À FACE'92 de lundi soir dernier remontera le moral du Comité du OUI, au Québec du moins. M. Bourassa a démontré qu'il ne s'est pas effondré à Charlottetown comme le soutenait Moe Sihota, le ministre des Affaires interprovinciales de la Colombie-Britannique et qu'au contraire il était en possession de tous ses moyens. Cela devrait lui permettre de terminer la campagne référendaire en force. M. Bourassa ne devra perdre aucune occasion d'expliciter l'entente à qui veut l'entendre.

En ce qui concerne M. Parizeau, il n'a convaincu personne comme président du Comité du NON et n'était définitivement pas le Jacques Parizeau que l'on connaît. Avait-il peur de faire des gaffes ou des vagues qui auraient pu aider son adversaire? A-t-il voulu démontrer qu'il n'avait rien à perdre ou à gagner dans un tel exercice de relation publique avec la population québécoise?

Toujours est-il, qu'avec les textes juridiques en mains, les tenants du NON n'auront d'autres choix que de cesser de vendre aux Québécois leurs propres interprétations de l'entente de Charlottetown. S'embarquera-t-on dans une lutte à finir sur les termes juridiques? C'est un danger que Messieurs Bourassa et Parizeau ont à peine écarté lors du débat télévisé en parlant de ce qui est judiciable et de ce qui ne l'est pas.

Reste à espérer que les Comités du OUI et du NON, non seulement au Québec mais surtout dans le reste du Canada, rendront les deux dernières semaines de la campagne référendaire intéressantes et permettront aux Canadiennes et aux Canadiens tout comme aux Québécoises et aux Québécois de prendre une décision éclairée sur leur avenir.





Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Correspondant national: Yves Lusignan
Journaliste: Carole Thibeault
Graphiste: Marc Vaillancourt

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de GAZETTE PRESS LTD, à St-Albert, Alberta.

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581
Télécopieur: (403) 465-3647
Abonnement d'un an: 19,26 $ - Étranger: 34,24 $
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881
Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Nous voulons votre opinion!

N.D.L.R. - Nous invitons nos lecteurs et nos lectrices à nous écrire pour nous donner différentes opinions sur les sujets qui les intéressent ou sur les éditoriaux du journal. Écrivez-nous. Soyez concis dans votre présentation et vos idées (max. 300 mots). Signez votre lettre et incluez votre numéro de téléphone. Nous publierons toutes les lettres signées, pourvu qu'elles respectent l'éthique professionnelle du journal.

COMMENTAIRE

Les enjeux du Référendum pour les Francophones de l'Alberta

L'Association canadienne-française de l'Alberta a toujours été très active dans le dossier constitutionnel canadien. C'est tout à fait normal que l'organisme porte-parole de notre communauté intervienne énergiquement en faveur des droits de ceux et celles qu'il représente.

À l'époque du rapatriement de la Constitution canadienne de 1982, il nous était difficile d'accepter l'isolement du Québec, la seule province majoritairement francophone au pays. En 1990, l'accord du lac Meech ne nous satisfaisait guère, compte tenu du peu de garantie constitutionnelle qu'elle proposait.

Invitée par le Conseil des autochtones du Canada à participer comme conseiller en matière de langue officielle lors des multiples séances de travail qui ont mené à l'entente de Charlottetown, l'A.C.F.A. a démontré qu'elle est une partenaire non-négligeable dans le renouvellement du Canada.

C'est à partir d'un véritable projet de société que nous avons présenté notre vision d'un Canada renouvelé. Notre vision n'est pas marginalisante mais plutôt sociale et intégrante. Elle reconnaît trois valeurs fondamentales pour le Canada soit, l'équité, la diversité et la volonté de coexister dans le respect et la dignité.

Cette vision sociale nous dicte la reconnaissance de l'autodétermination des peuples autochtones, le caractère distinct de la société québécoise, l'apport positif de la diversité culturelle, régionale et religieuse de la population canadienne, l'égalité des femmes, la pleine participation des personnes handicapées et le maintien de l'universalité des programmes sociaux.

L'analyse approfondie du Rapport du consensus sur la Constitution, nous amène à penser que la communauté franco-albertaine a fait un gain considérable du point de vue de la protection de ses droits historiques. En effet, le concept de "développement" et "d'épanouissement" des communautés de langue officielle sera inscrit dans la Constitution canadienne apportant ainsi une reconnaissance des droits collectifs de notre communauté.

Même si nous avons déployé tous nos efforts afin d'améliorer la formulation de la clause Canada qui nous concerne plus précisément, il n'en reste pas moins que cette clause constitue un net progrès en regard de la situation actuelle. Nous aurions certainement préféré un engagement plutôt qu'un "attachement" des Canadiens et de leurs gouvernements à notre épanouissement et notre développement dans la société canadienne. Mais compte tenu des circonstances où chacune des parties à la table des négociations avait des demandes importantes, nous croyons avoir obtenu une reconnaissance qui nous est tout à fait acceptable.

Le consensus de Charlettetown reconnaît la notion de société distincte pour la province de Québec et le rôle de son gouvernement à la protéger et la promouvoir. Cela est un élément important pour que le Québec redevienne signataire de la Constitution du Canada. Le Sénat triple-E, si cher à notre province et le principe de l'égalité des personnes des deux sexes font aussi partie du consensus du 28 août. La reconnaissance du droit inhérent des autochtones à s'autogouverner et l'attachement des Canadiens à l'égalité raciale et ethnique, sont des éléments positifs qui reflètent la diversité du Canada.

La question de la double majorité au Sénat en ce qui concerne les projets de loi qui touchent de façon importante à la langue ou à la culture françaises est un avantage pour la francophonie canadienne. Même s'il n'y a pas de place garantie aux francophones hors Québec, il nous est pas impossible de revoir dans l'avenir un-e sénateur-trice franco-albertain-e siéger au Sénat canadien.

Le consensus de Charlottetown n'est certainement pas parfait, mais il répond en quelque sorte à notre vision de la société canadienne. L'Association canadienne-française de l'Alberta s'engage à faire respecter les droits des Franco-albertain-e-s contenus dans la proposition de Charlottetown qui constitue un grand pas dans la bonne direction. C'est pourquoi nous demandons à tous les Franco-albertains et à toutes les Franco-albertaines de voter OUI le 26 octobre prochain.

Denis Tardif,
président de l'Association canadienne-française de l'Alberta

• Advenant l'indépendance

Le Canada achèterait-il du lait du Québec?

HUGH MAYNARD
Collaboration spéciale

ORMSTOWN, QC - Depuis l'échec du Lac meech, l'impression est devenue plus forte au Québec que la réorganisation politique du Canada aurait peu d'effet sur l'économie de la Province. Que l'avenir réserve l'indépendance complète ou une forme de souveraineté-association , nombreux sont les Québécois qui croient que dans le domaine des échanges commerciaux, les affaires se feraient «comme d'habitude».

Mais les fermiers anglophones de la province, dont la plupart sont fortement en faveur du maintien d'un pays uni, ont exprimé leurs pressentiments concernant l'effet qu'une séparation pourrait avoir sur leurs moyens de gagner leur vie, en particulier en ce qui concerne les producteurs laitiers.

Accord national

L'industrie laitière canadienne présente une excellente opportunité de faire un examens des effets potentiels d'un changement constitutionnel car, en effet, cette industrie est guidée par un accord national qui a défini un programme de gestion des approvisionnements de lait industriel, par exemple du beurre, du yogourt, du formage, etc. Un quota de production de lait est alloué à chaque province et le prix du lait au niveau de la ferme est établi sur une base annuelle. Le système est un ensemble typiquement canadien de libre entreprise mélangée à un marché réglementé, aux niveaux tant provincial que national.

Les délégués de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le groupe qui représente les fermiers québécois, a voté avec une forte majorité en faveur de la souveraineté lors de leur assemblée annuelle de décembre dernier. Les producteurs laitiers forment le segment le plus important de l'UPA et de plus, ils détiennent 48% du quota national pour le lait industriel dont ils «exportent» la moitié à d'autres provinces.

Le Québec maintiendra-t-il sa part du marché?

La question se pose, au cas où le Québec parvienne à la souveraineté, de savoir si les producteurs de lait québécois pourront continuer de compter sur un programme national qui continuera de leur procurer un marché de 500 millions de dollars par année dans le reste du Canada?

Pas de problème, dit Jacques Proulx, président de l'UPA et porte-parole principal de la cause nationaliste québécoise. Il soutient que les Québécois achètent de grandes quantités de boeuf et de céréales de l'Ouest canadien et de fruits et légumes en Ontario. Des études faites par l'UPA indiquent que le Québec a, par rapport aux autres provinces, une balance commerciale déficitaire en produits alimentaires; par conséquent, explique l'UPA, le reste du Canada a tout autant en jeu sinon plus, dans le maintien du statu quo économique actuel.

L'opinion anglaise diffère

Peter Riordon est le président de «Quebec Farmers' Association» (QFA), un groupe non-affilié à l'UPA, représentant les fermiers de langue anglaise du Québec. Producteur laitier lui-même, M. Riordon a de sérieux doutes sur la position de l'UPA.

«Une grande partie de notre secteur laitier dérive des avantages importants et même, dépend directement du marché garanti assuré au Québec dans le reste du Canada et dont nous profitons actuellement grâce au système de gestion des approvisionnements,» a-t-il dit.

Le président de la QFA souligne le mot GARANTI. Le Québec n'est pas obligé d'acheter son boeuf de l'Alberta, ni ses pêches de la péninsule du Niagara; les acheteurs peuvent aller aux États-Unis, en Europe, n'importe où, s'ils le désirent. Par contre, les producteurs de lait du Québec ont un programme garanti pour le tiers de leur lait, ceci grâce au programme national de gestion des approvisionnements. M. Riordon doute qu'un tel privilège puisse continuer si le Québec devait se séparer du Canada.

Les quotas sont en demande

Les quotas de lait ont été alloués à chaque province en 1970 quand le système national a été créé. Depuis lors, la consommation de gras de beurre a nettement diminué et chaque province cherche à obtenir un plus gros quota.

Les producteurs laitiers des autres provinces ont indiqué très clairement que si le Québec veut se séparer du Canada, la province devra laisser son quota de lait en partant.

Le Bureau de commercialisation du lait de l'Ontario (OMMB) a déclaré, dans sa présentation au Comité d'examen de la question constitutionnelle de cette province, que «si le Québec se sépare, l'OMMB ne peut, en toute conscience, concevoir un arrangement qui permettrait aux producteurs laitiers du Québec de préserver leur part actuelle du marché...Ce sera une nouvelle partie à jouer avec de nouvelles règles du jeu». En dépit de ce qu'ils voient comme les bénéfices d'un système national de gestion des approvisionnements tant pour les producteurs que les consommateurs, les producteurs de lait de l'Ontario ne sont évidemment pas prêts à supporter un tel programme s'il n'est pas «national».

La plupart des gens ne voient pas de manoeuvres politiques aussi graves dans un verre de lait. Cependant, si le pays peut continuer à opérer le système de gestion des approvisionnements à la satisfaction de tous, à ce moment-là, il y a une bonne chance que le désir existe de garder le pays en opération aussi. Autrement, le lait perdu pourrait causer bien des pleurs et des grincements de dents.

Hugh Maynard est un auteur indépendant d'articles agricoles et il est connu à l'échelle nationale. Il est aussi l'éditeur du «Quebec Farmers' Advocate». Il habite une ferme près d'Ormstown, au sud-ouest de Montréal.

• 1ers Jeux francophones de l'Alberta

Mission accomplie... À l'année prochaine!

-Denis Desgagné

CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- C'est tout en accolades et en signes de la main que les 151 jeunes participants des 1ers Jeux francophones de l'Alberta se sont séparés, dimanche dernier, pour retourner dans leur région respective.

Les jeunes de 12 à 17 ans sont venus de six régions de la province, soit du Nord-Ouest, du Nord-Est, du Centre, d'Edmonton, de Red Deer et de Calgary.

Tout au long de la fin de semaine, ils se sont livré une solide compétition. Que ce soit au badminton, au volley-ball ou en athlétisme, les athlètes ont donné énergie et efforts pour permettre à leur délégation d'accumuler le plus de points possible et ainsi, remporter la bannière de la performance sportive. La région du Nord-Est a donc remporté les honneurs en finissant au premier rang avec 400 points, suivi du Nord-Ouest qui a recueilli 256 points et Calgary 247 points; ces dernières étant les trois plus grosses délégations. Selon toute apparence, les organisateurs des prochains Jeux devront prendre en considération le nombre de représentants par région car les très petites délégations telles que Red Deer ou Centre étaient très désavantagées.

Néanmoins, au-delà de la compétition, il y avait l'esprit social des Jeux. Les jeunes ont affirmé n'avoir ressenti de la confrontation que lorsqu'ils étaient sur le jeu. En dehors des gymnases, l'envie de se faire des amis et le goût de rencontrer des gens de partout dans la province l'ont emporté sur le nombre de points à accumuler. Le samedi soir, la danse organisée à l'école J. H. Picard a, entre autres, beaucoup favorisé ces échanges sociaux.

Pour motiver les jeunes à démontrer cet esprit sportif, d'encouragement et de participation, les organisateurs ont remis le Prix de l'Amitié: cette fois-ci la délégation du Nord-Ouest s'est démarquée. Encore une fois, la plus grosse délégation avait les plus fortes chances de l'emporter puisque c'est le vote des athlètes eux-mêmes qui a décidé des gagnants.

Des bases solides

Cette nouvelle activité de Francophonie jeunesse de l'Alberta, qui se voudra annuelle, s'est révélée un succès et un modèle d'organisation. Mis sur pied d'après les conseils du rapport Dessein 2 000 piloté par la Fédération nationale de la jeunesse canadienne-française, les Jeux ont pour but de promouvoir des activités sportives et de loisirs.

Plus de cent bénévoles ont participé au bon fonctionnement de cette première expérience. Selon Denis Desgagné, président des Jeux, leur travail a contribué à la majeure partie de la réussite des Jeux. «Sans les bénévoles, les Jeux auraient été impossibles», affirme-t-il avec un sourire qui marque à la fois le soulagement et la fierté.

Denis Desgagné a accepté la présidence parce que les Jeux représentaient pour lui un défi d'envergure. Responsable de la participation de l'Alberta au Jeux de l'Acadie lorsqu'il travaillait à FJA, il soutient que ce projet de développement communautaire est «un outil indispensable» à la survie du français chez les adolescents en Alberta.

Selon lui, les Jeux apportent un volet culturel irremplaçable et une fierté d'être francophones. C'est ce qu'on a pu constater lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture alors que les jeunes criaient et chantaient en brandissant la pancarte sur laquelle était incrit le nom de leur région. Le président des Jeux sait très bien que l'organisation est loin d'être parfaite. Il croit cependant que la base est instituée et que le tout s'améliorera avec les années. «C'est le début d'une nouvelle époque. C'est le début de quelque chose et on s'en va en quelque part... C'est garanti!».

Aussi, une délégation de la Saskatchewan, en plus d'être bénévole, est venue observer le déroulement de ces premiers Jeux francophones de l'Alberta. «On veut voir comment, nous, on pourrait intégrer certains éléments à nos Jeux fransaskois», de déclarer Garry Kenler, aussi membre du populaire groupe fransaskois Cri de Folie.

L'an prochain, les quatres provinces de l'Ouest coopéreront ensemble pour mettre sur pied les 1ers Jeux francophones de l'Ouest. Et déjà, l'on commence à faire des pourparlers avec les Jeux de l'Acadie, les Jeux du Québec et les Jeux de l'Ontario pour qu'un jour, les jeunes athlètes amateurs de langue française du Canada puissent se rencontrer à l'occasion de compétitions nationales.

• En septembre 1993

Une école française à Fort McMurray?

CAROLE THIBEAULT

FORT MCMURRAY- Les parents des élèves francophones de Fort McMurray et le comité du Centre scolaire communautaire ont profité des changements qui s'annoncent à la Commission scolaire des écoles catholiques, pour demander que le programme français soit transféré, dans un proche avenir, dans une école homogène française.

C'est que la chaîne de magasin Safeway a acheté une grande partie du terrain de l'école St. John's, où les élèves des programmes d'immersion, de français et d'anglais se côtoient chaque jour. D'ici les 3 à 5 prochaines années, la commission scolaire devra trouver un autre endroit pour parfaire l'éducation de ces jeunes. Le comité du Centre scolaire communautaire tente donc de tirer parti de ce déménagement obligatoire pour obtenir une école homogène française pour ses jeunes et, du même coup, leur centre communautaire.

Tout arrive à point. Le déménagement devient, par luimême, l'occasion idéale pour que la requête des francophones soit acceptée par la commission scolaire. Comme l'explique Réal Doucet, porte-parole du comité du Centre scolaire communautaire, il y a trois principaux arguments en leur faveur:

-Premièrement, le contexte n'amènerait pas les anglophones à considérer les francophones comme des privilégiés;

-Deuxièmement, une école homogène française est la suite logique au programme déjà existant;

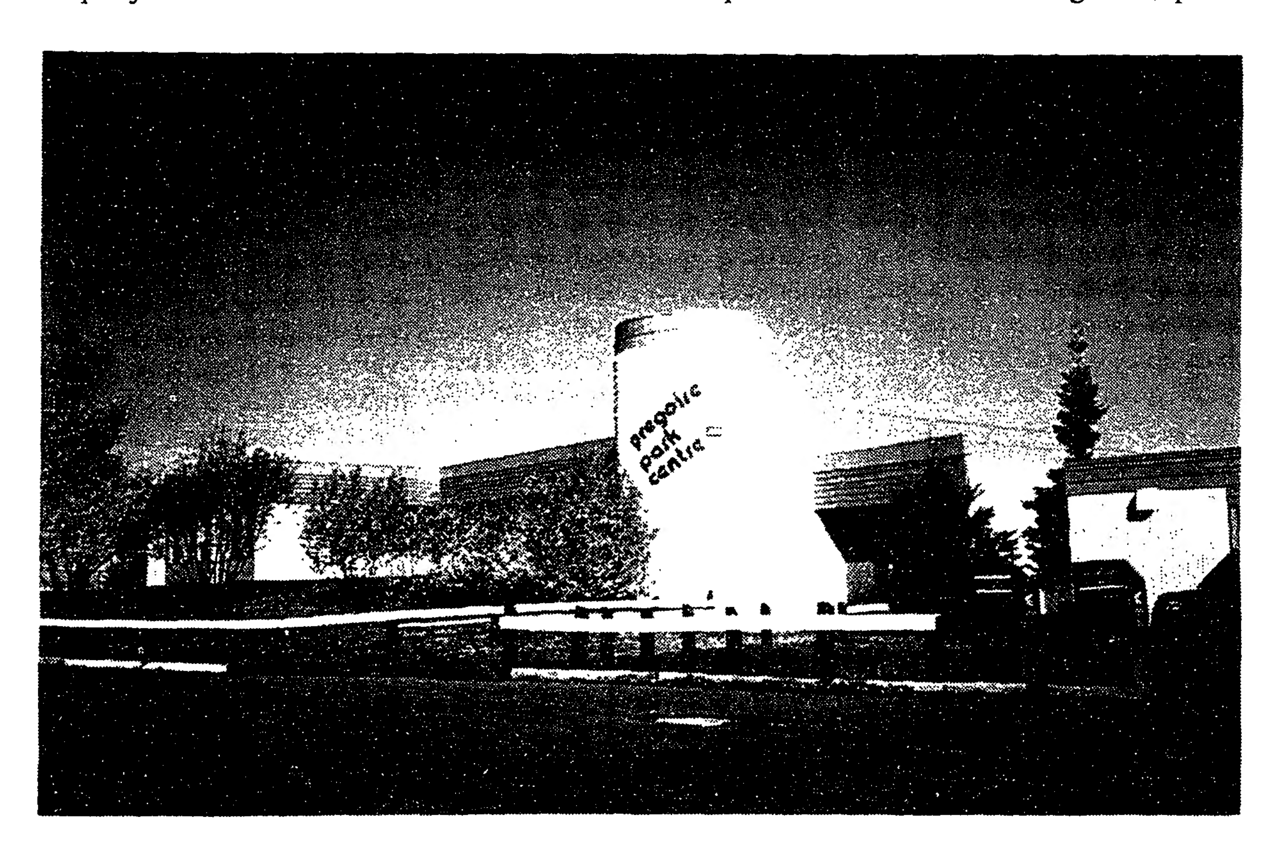
-Troisièmement, cette obligation de déménager n'amènera pas de coûts supplémentaires à la commission scolaire.

Un autre fait est également à leur avantage: le Grégoire Park Centre, édifice dans lequel la nouvelle école serait installée, n'est pas occupé présentement. Selon M. Doucet, cet édifice, déjà conçu selon les plans d'un centre scolaire communautaire auquel on n'aurait qu'à ajouter des classes portatives, correspond exactement à ce qu'a besoin la communauté francophone de Fort McMurray. «Ce bâtiment nous arrange beaucoup car si on s'y installe, et qu'à un moment donné le programme grossi, on a juste à ajouter des portatives. C'est une bâtisse qui nous accomoderait parfaitement», soutient-il.

Dans un autre ordre d'idée, si la loi sur la gestion scolaire est ratifiée lors de la session législative d'automne et si la commission scolaire accepte le nouveau projet, les parents s'engagent à ne se doter que d'un conseil régional, plutôt que d'une autorité régionale comme ils en auraient le droit. Ce conseil régional permettrait aux parents d'apprendre à gérer une école par l'expérience de la commission scolaire. «Pour assurer la stabilité du programme, assurer la stabilité de l'école et augmenter sa clientèle, on serait d'accord d'avoir un conseil régional qui travaillerait en collaboration avec la commission scolaire», d'assurer Réal Doucet.

Le 28 septembre dernier, un rapport a été remis à la Commission scolaire de Fort McMurray afin qu'elle examine le dossier. On retrouve, entre autres, dans ce rapport une étude

...suite en page 10



Le Gregoire Park Centre est l'endroit où les francophones de Fort McMurray aimeraient voir leur future école homogène française.

• 100 ans d'Edmonton

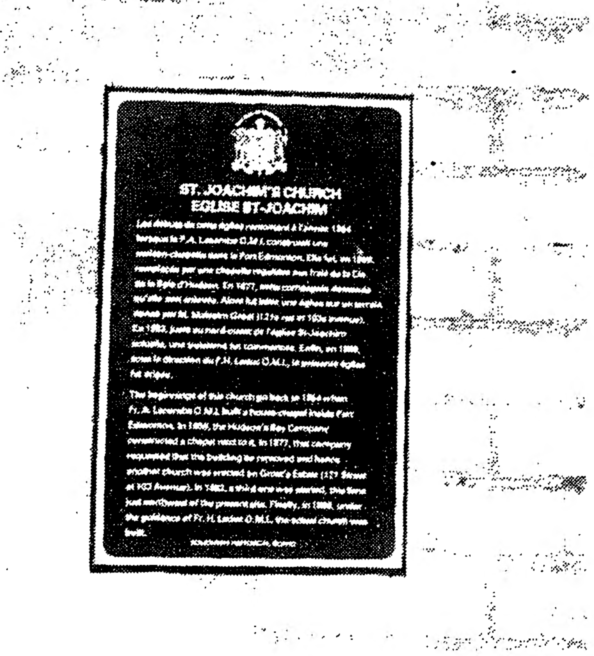
Les francophones y étaient

CAROLE THIBEAULT

EDMONTON- La ville d'Edmonton fête cette année son 100e anniversaire. Si cette grande ville de l'Ouest canadien est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est sans aucun doute à cause des efforts et des énergies que nos pionniers ont mis à la bâtir. Mais même avant qu'elle devienne officiellement une ville, plusieurs personnes y habitaient déjà, dont de nombreux francophones. Ces derniers, avec l'encouragement et le soutien moral des missionnaires catholiques de passage, ont mis sur pied la première paroisse de la «ville», la paroisse St-Joachim.

Fort Edmonton

C'est au Fort Edmonton, situé à l'emplacement actuel de la Législature albertaine que l'Église catholique a fait ses premiers pas dans ce coin de pays. C'est le 6 septembre 1838 que la petite population de 150 personnes du Fort reçoit la première visite de missionnaires, le grand vicaire de Québec Norbert Blanchet et son compagnon Modeste Demers. Pendant les quatre jours qu'ils sont demeurés au Fort, il ont célébré 39 baptêmes et cinq mariages. À leur départ pour la Mission de l'Orégon, on érigea une grande croix sur le site du Fort.



Plaque commémorative rappelant que l'église St-Joachim est un monument historique.

St-Joachim, première paroisse de la province.

Première église St-Joachim

C'est en 1852 que le désormais célèbre père Lacombe arrive à Fort Edmonton. Dès lors, il obtient la permission de demeurer dans une petite bâtisse dans l'enceinte du Fort. Cependant, les Offices du dimanche ainsi que les fêtes avaient lieu dans la grande salle de la résidence du «Bourgeois» jusqu'en 1859.

C'est pourquoi le Facteur en chef de l'époque, M. J.W. Christie a fait construire une petite église, aux frais de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour pallier au manque spirituel de la petite communauté.

Dix ans plus tard, en 1862, une première école prenait naissance pour subvenir à l'éducation des enfants du Fort. Une trentaine d'enfants la fréquentaient régulièrement mais une disette qui sévit en 1867 amena la fermeture de la petite école en 1868.

Les églises se succèdent

Après avoir reçu l'ordre de déménager l'église, l'évêque de St-Albert Mgr Grandin acheta des lots deux milles à l'ouest du Fort. Le 14 janvier 1877, il bénissait la deuxième église. L'arrivée du chemin de fer dans l'Ouest canadien amena avec elle de nombreux autres fidèles. En 1886, on agrandissait cette église pour les besoins de la population.

La colonisation s'accroissait de plus en plus. En 1895, on voit les Soeur Grises entreprendre la construction de ce qui est maintenant l'Hôpital Général. Selon le père Lacombe, les paroissiens ont besoin d'une église répondant mieux à leurs besoins. C'est le 8 décembre 1899, alors que la population catholique d'Edmonton s'élevait à 547 âmes, que la première messe fut chantée dans l'église St-Joachim, qui se dresse encore aujourd'hui au coin de la 110e Rue et de la 99e Avenue.

Expansion

De 1901 à 1914, le nombre d'habitants augmente à un rythme accéléré, passant de 3 167 à 72 516. Encore une fois, les fidèles commencent à se sentir à l'étroit dans leur église. Cette fois-ci, on parle d'expansion; d'ouvrir d'autres paroisses. Mais les paroissiens de langue anglaise à St-Joachim sont de plus en plus nombreux. Mgr Legal décide alors de construire une église spécialement pour ces derniers. Mais l'ombre de la Première guerre mondiale plane et l'on doit attendre jusqu'en 1925 pour ouvrir la cathédrale St-Joseph.

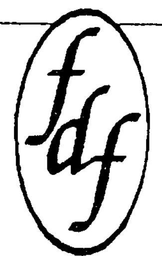
Par la suite, l'église St-Joachim a subi de nombreuses restaurations, preuve vivante que les francophones, aidés des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, ont toujours joué un rôle important dans le développement de la ville. En 1959, la paroisse comptait plus de 2 000 âmes.

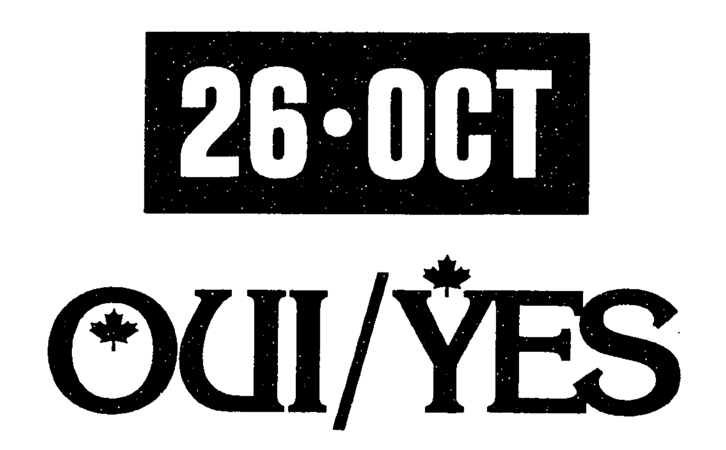
Après 154 ans, les francophones demeurent

La vie religieuse a toujours été importante pour les francophones au cours des deux derniers siècles. Mais autour de la religion, gravitaient des hommes et des femmes soucieux de la conservation de leur langue et de leur environnement social. C'est pourquoi, ils se sont donné les moyens pour aider la culture canadienne-française à se perpétuer.

Aujourd'hui, la ville d'Edmonton abrite quatre paroisses francophones pour contribuer à la vie spirituelle de quelque 20 000 franco-albertains: Immaculée-Conception, St-Joachim, St-Thomas d'Aquin et Ste-Anne. Aussi,

...suite en page 10


fdf


26•OCT
OUI/YES

Que le spectacle continue!

ISABELLE GAGNON

EDMONTON- Que nous réserve l'Unithéâtre pour la saison 1992-1993? Des spectacles pour adultes, pour adolescents et pour enfants... Du théâtre de répertoire et du théâtre contemporain... Des drames et des comédies... Bref, cette année, tous les amateurs des arts de la scène devraient trouver chaussure à leur pied!

Tout d'abord, ce mois-ci, l'Unithéâtre collabore à un événement fort attendu : la production par l'Alliance française de *L'Étranger*. C'est le 24 octobre à la Faculté Saint-Jean qu'aura lieu la représentation de cette pièce basée sur le roman de Camus.

«Que le spectacle continue!», voilà le thème de la saison 1992-1993 de l'Unithéâtre. Pourquoi? Parce que le théâtre francophone d'ici ne date pas d'hier; il a une histoire riche et pleine. La preuve, c'est que les 5 et 6 décembre, l'Unithéâtre présentera un spectacle-collage sur les derniers «25 ans de théâtre français en Alberta». La mise en scène est de Guylaine Normandin, la directrice artistique de l'Unithéâtre, et de Doris-Michel Montpetit. Dans cette production de grande envergure, des acteurs professionnels et amateurs donneront vie à des textes d'ici et d'ailleurs.



Guylaine Normandin

«Nous voulons rendre hommage aux artisans du théâtre francophone de l'Alberta des vingt-cinq dernières années», explique Guylaine Normandin, «On pourra voir des artistes du passé qui, l'espace de quelques répliques, remonteront sur scène.»

Pour les enfants, l'Unithéâtre amorcera en février une tournée dans les écoles avec *Un millier d'oiseaux*, de Colin Thomas. La pièce, mise en scène par Manon Beaudoin du Théâtre du Coyote, aborde les questions de la menace nucléaire et de la paix dans le monde. Selon Guylaine Normandin, «Même s'il s'agit de sujets graves, le traitement qu'on en fait est doux, symbolique et optimiste. De plus, aujourd'hui les enfants sont continuellement entourés de violence. Il vaut donc mieux en parler sainement que de les laisser seuls avec leurs peurs.»

Par ailleurs, les amateurs de comédies seront servis! En effet, avec le printemps viendra la toute nouvelle pièce de France Levasseur-Ouimet : *Bureau de la minorité, Bonjour!* L'auteure de *La guerre des mots* nous offre cette fois un spectacle plus traditionnel, mais tout aussi plein d'humour mordant. Il s'agit, paraît-il, d'un portrait juste mais cocasse de la bureaucratie des minorités.

Finalement, en mai se tiendra la 4e édition du Festival de Théâtre jeunesse de l'Alberta. Le Festival a deux objectifs, soit d'initier les jeunes au théâtre, et de leur permettre de se divertir en français. À chaque année, quelque 200 élèves francophones et d'immersion de partout à travers la province participent à cette activité. L'auditorium de la Faculté Saint-Jean est alors envahi de jeunes artistes présentant des pièces qu'ils ont écrites et qu'ils produisent eux-mêmes.

Bref, la nouvelle programmation de l'Unithéâtre devrait sourire à un vaste public. C'est du moins ce que souhaitent tous les gens impliqués, professionnels et bénévoles. «Je m'amuse beaucoup et j'espère que le public s'amusera tout autant!», déclare Guylaine Normandin. Bon théâtre!

100 ans

...suite de la page 8

des organismes et entreprises tels que l'Association canadienne-française de l'Alberta, Francophonie jeunesse de l'Alberta, la Fédération des parents francophones de l'Alberta, le journal Le Franco, la Librairie Le Carrefour, etc, sont autant d'exemples et de preuves que les francophones de l'Alberta ont leur part à jouer dans le développement de la province, autant que nos pionniers en ont eu dans celui d'Edmonton.

Fort McMurray

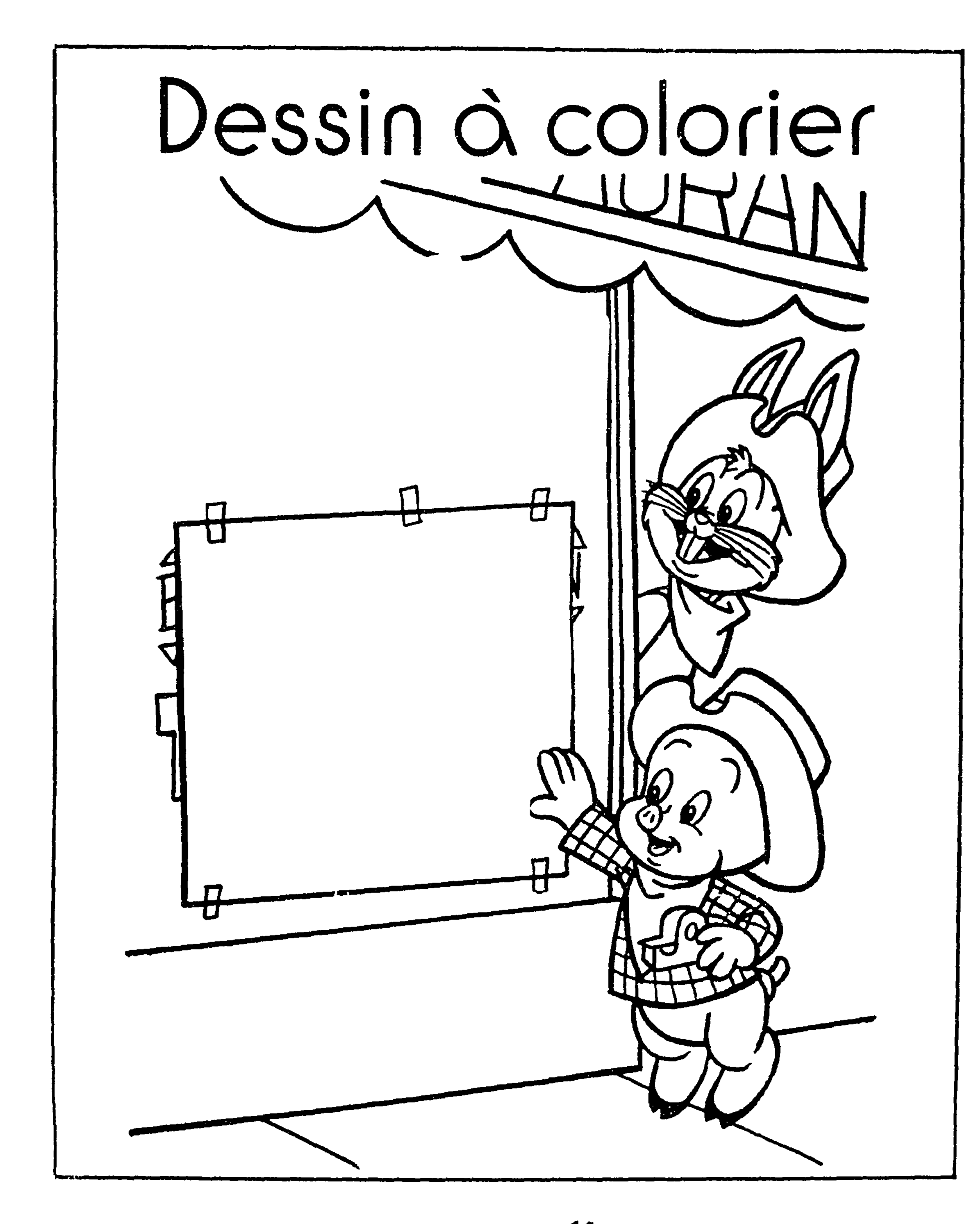
...suite de la page 7

comparant l'efficacité des écoles homogènes française dans la province par rapport à des programmes français intégrés à d'autres écoles. Il va sans dire que ces derniers perdent de leur popularité avec les années, contrairement aux écoles.

La Commission scolaire catholique devrait donner sa réponse au mois de novembre. Si tout fonctionne comme le désire la communauté de langue française de la ville, les élèves francophones de la maternelle à la 8e année auront leur propre école en septembre 1993!

AMUSONS-NOUS

Dessin à colorier



mots cachés

7 lettres cachées

C	S	A	I	N	E	T	H	E	M	E	T	R	R	T
H	R	T	E	S	A	E	E	E	T	I	L	I	T	U
A	E	R	I	T	U	T	B	E	A	O	O	S	C	B
R	V	A	B	R	I	E	U	F	S	P	T	E	O	E
M	I	P	E	I	N	D	N	R	S	N	N	D	N	D
A	D	U	N	U	E	E	O	E	E	P	E	H	F	J
N	X	E	T	A	I	N	L	M	L	L	E	P	O	N
T	I	R	E	B	G	E	E	A	M	A	L	U	R	O
L	O	C	X	E	I	R	I	T	I	O	I	F	M	I
F	E	O	U	R	G	S	E	S	R	S	C	A	E	T
N	R	N	E	A	I	A	A	A	S	E	A	S	G	A
O	I	T	U	R	N	N	S	A	B	A	F	T	N	S
R	A	E	X	U	C	O	N	U	R	L	C	E	O	N
M	L	N	U	E	I	C	B	D	E	C	E	N	C	E
E	P	T	L	N	E	T	I	A	F	S	I	T	A	S

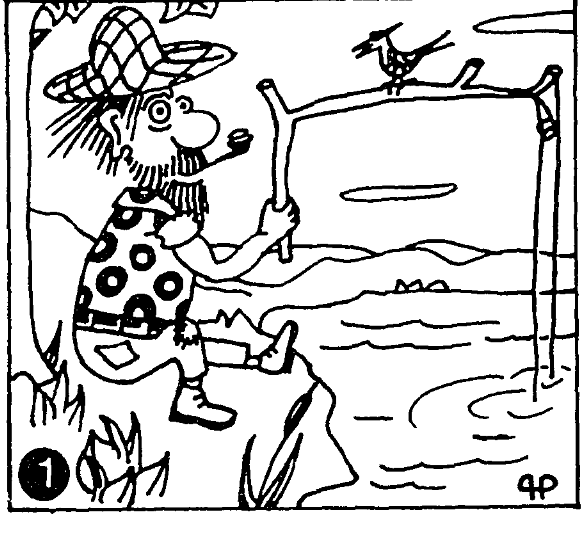
agréable
agrement
aisance
aise
bien-être
bienfait
bon
cas
charmant
commodité
conforme
congé

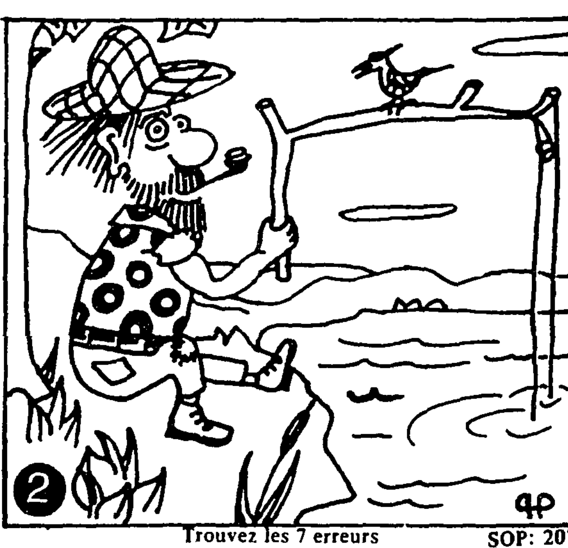
content
début
décence
désir
divers
espoir
facile
faste
fortune
heureux

jouissance
lien
luxueux
matériel
naturel
norme
part
pensée
plaire
plaisir

saine
satisfait
sensation
soin
thème
usage
utilité

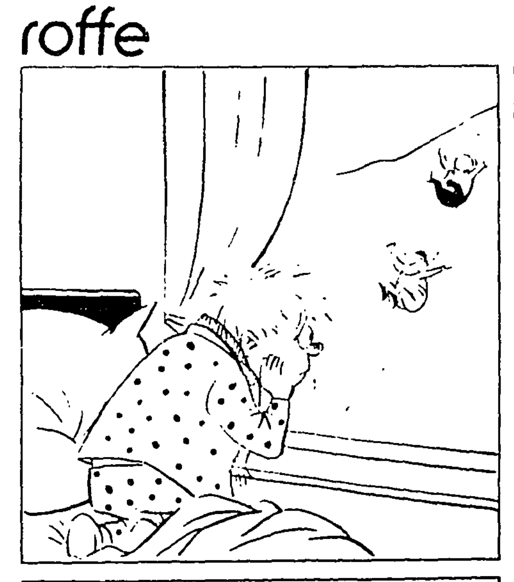
Réponse: BONHEUR



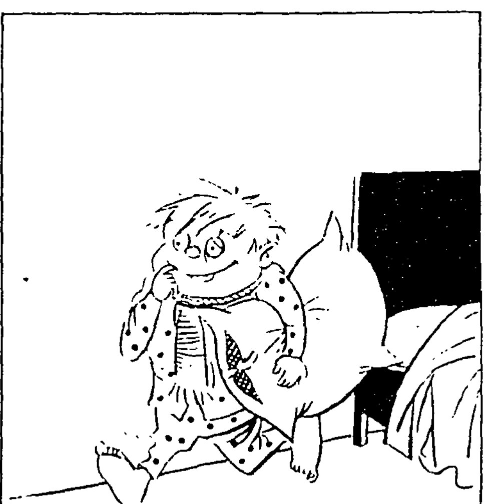


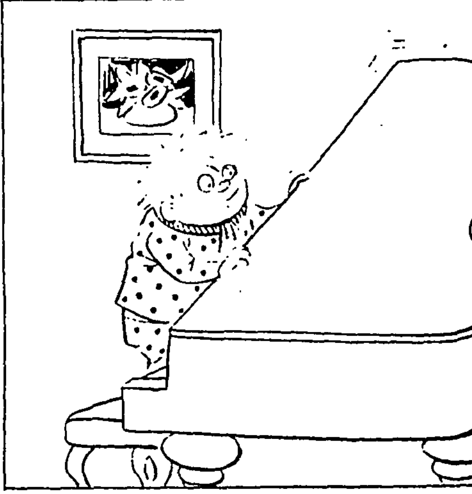
Trouvez les 7 erreurs SOP: 207

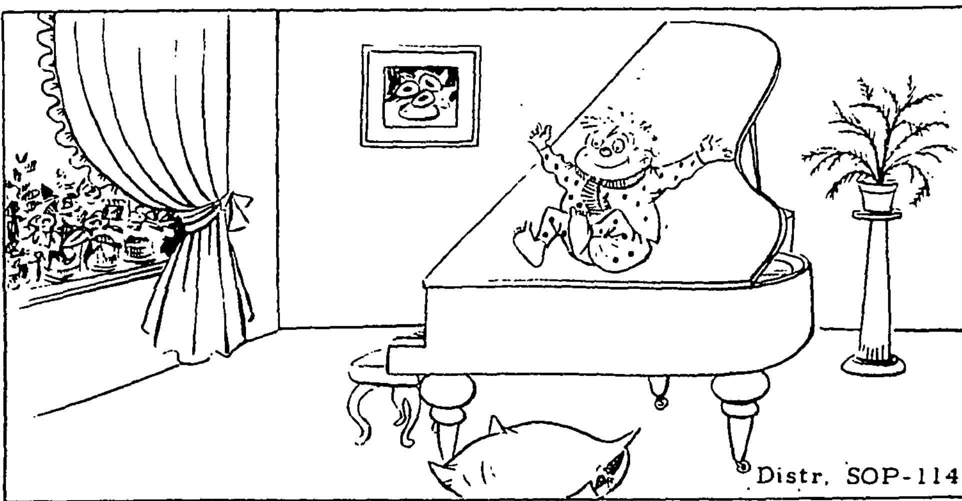
roffe











Distr. SOP-114

• Prix d'excellence à l'exportation

Une entreprise calgaréenne remporte

CAROLE THIBREAULT

MONTRÉAL- La compagnie Northec Surveys (Canada) Inc. de Calgary a reçu le Prix d'excellence à l'exportation canadienne de 1992. Comme 13 autres entreprises du Canada, le prix lui a été remis le 5 octobre dernier lors du 49e congrès annuel de l'Associations des exportateurs canadiens, qui entre dans le cadre du Mois canadien du commerce extérieur.

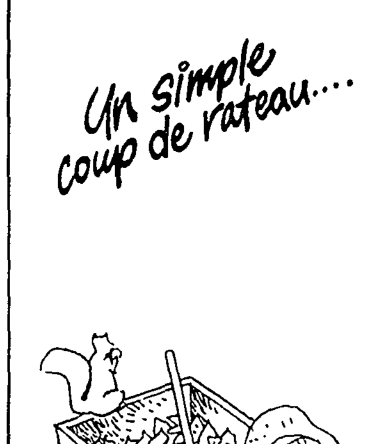
La Northec Surveys emploie 61 employés spécialisés. Elle vend ses compétences de pointe en arpentage, en opérations géodésique et levés topographiques, aériens et maritimes. Fondée en 1982, son chiffre d'affaires en 1992 monte à 7,5 millions $, comparé à 4,8 millions en 1990. Quelque 82% de ses ventes sont dues à ses exportations réparties partout à travers le monde.

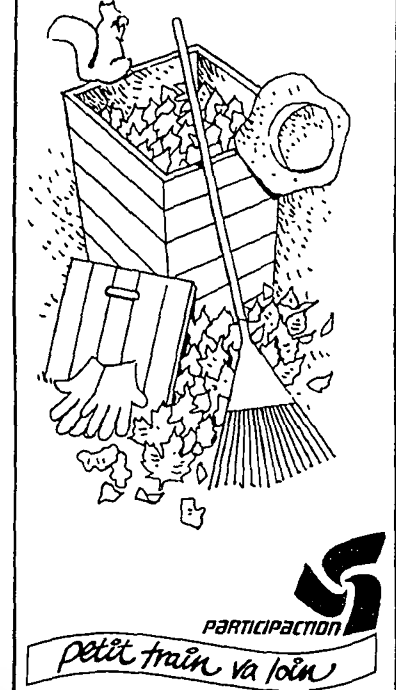
L'honorable Michael Wilson, ministre de l'industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a eu l'honneur de remettre le prix: «Par leur savoir-faire et leur compétence, ces hommes et ces femmes ont réussi à se distinguer sur les marchés d'exportation et ils méritent aujourd'hui la reconnaissance de leurs concitoyens et concitoyennes. C'est grâce aux efforts déployés par des entreprises comme celles-là que le Canada demeurera une des nations commerçantes les plus concurentielles du monde, nous assurant ainsi une plus grande prospérité économique et sociale», a-t-il affirmé.

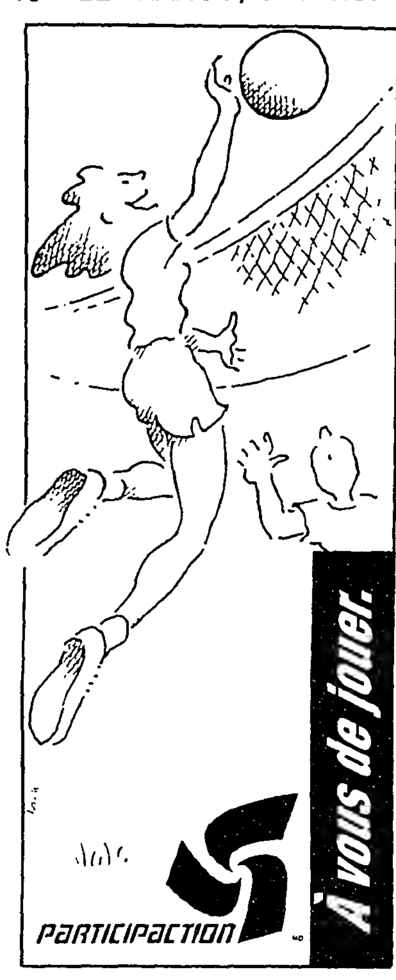
Noton que Nortech Surveys s'est déjà vu confier, entre autres, le tracé d'un oléoduc sur 150 kilomètres dans la jungle de Papouasie-Nouvelle-Guinée et la coordination de l'alignement horizontal et vertical du tunnel sous la Manche qui relit la France à la Grande-Bretagne.

La compagnie se fait un devoir de suivre au mieux la technologie de pointe. Pour elle, c'est une question de survie dans le marché mondial. « Les techniques de pointe jouent un rôle crucial dans notre métier. C'est en les intégrant à notre travail quotidien et en mettant constamment au point matériel et logiciels qui répondent aux besoins de nos clients que nous réussissons à conserver un avantage sur un marché mondial très compétitif», d'expliquer M. Tim Crago, président-directeur général de Nortech Surveys.

La Nortech Surveys et les 13 autres entreprises qui ont reçu le Prix d'excellence à l'exportation canadienne ont été choisies parmi plus de 200 candidatures par un jury formé d'éminents dirigeants des milieux d'affaires canadiens.







Rallye-appartement à la Faculté St-Jean

DIANE LEMELIN

EDMONTON- Coordonné par l'Association des Universitaires de la Faculté Saint-Jean (AUFSJ), un rallye-appartement a eu lieu samedi le 3 octobre dernier.

Un rallye-appartement... mais qu'est-ce que c'est? C'est une façon toute particulière de permettre à de nouveaux étudiants de la Faculté Saint-Jean de connaître d'autres étudiants de la première à la dernière année.

Regroupés au hasard en équipe de 5 ou 6, ces étudiants de première année ont été reçus par trois différents groupes pour y prendre une partie du repas.

À chaque endroit, ils ont pu socialiser, participer à quelques jeux et mieux connaître d'autres étudiants. Le fait d'être en petits groupes contribue aux échanges. Les étudiants maîtrisant moins facilement la langue française ont pu ainsi converser plus directement avec leurs pairs.

Après les crudités, la salade et le repas principal, tout ce beau monde s'est rassemblé à la salle commune de la résidence de la Faculté pour le dessert. Plusieurs jeux, animés par les membres de l'AUFSJ, ont diverti les participants dans une atmosphère enjouée.

La seule ombre au tableau de cette activité demeure le manque de participation. Les personnes présentes, par contre, se sont dites satisfaites des résultats. Cette activité annuelle a permis de briser la glace entre les nouveaux étudiants et les habitués et de créer de nouveaux liens d'amitié.

ÉCOLO ÉCHOS...

MAUVAIS DOSAGE

Les expériences avec les nettoyeurs domestiques peuvent causer des blessures graves. Certains mélanges mal dosés de javelisant et d'ammoniaque peuvent être dangereux. Les renseignements techniques des étiquettes vous indiqueront si votre recette est sans danger pour l'environnement.

AMMONIAQUE

L'ammoniaque entre dans beaucoup de mélanges maisons. Toutefois, des précautions sont nécessaires. L'ammoniaque cause des irritations sévères aux yeux et l'ingestion de 30 ml de ce produit peut causer la mort.

PHOSPHATE

Les détergents ne sont pas une source importante de phosphate. Depuis 1973, il existe au Canada une loi qui limite les quantités de phosphate dans les détergents à lessive à un niveau maximal de 5 pour 100 du poids.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Les Canadiens ramènent à la maison 55 millions de sacs d'épicerie en plastique par semaine?

La vitesse moyenne des bicyclettes à Londres et à Tokyo est de 23 km/h?
Celle des automobiles dans les mêmes villes est de 11 km/h?

La quantité de dioxyde de carbone émis par une centrale pour allumer une ampoule de 100 watts durant un an est de 454 kg?

Selon l'American Lung Association, faire de l'exercice une demi-heure dans un endroit pollué par les fumées d'échappement des automobiles produit autant d'oxyde de carbone dans le sang que de fumer un paquet de cigarettes en une journée?

Un employé de bureau moyen au Canada gaspille 73 kg de papier fin par année?

• *Aînés*

Hausse de la pension de sécurité de la vieillesse

EDMONTON- Le nouveau taux des prestations fédérales de la Sécurité de la vieillesse qui est versée aux personnes de 65 ans ou plus, sera de 378,19$ par mois pour la période allant d'octobre à décembre 1992. Ceci représente une augmentation mensuelle de 1,88$ par rapport au trimestre précédent.

Les autres prestations augmenteront aussi pour la période allant d'octobre à décembre 1992. Le maximum du Supplément de revenu garanti (SRG) passera de 447,20$ à 449,44$ par mois pour une personne seule et pour une personne mariée dont le conjoint ne reçoit pas de pension de Sécurité de la vieillesse ou d'Allocation au conjoint. Pour chaque personne mariée dont le conjoint touche également une pension de Sécurité de la vieillesse ou une Allocation au conjoint, le maximum passera de 291,29$ à 292,75$ par mois.

Le maximum de l'Allocation au conjoint, laquelle est versée aux personnes de 60 à 64 ans qui ont un revenu limité et dont le conjoint est bénéficiaire du SRG, passera de 667,60$ à 670,94$ par mois.

Le maximum de l'Allocation au conjoint pour veufs et veuves, qui est versée uniquement aux veufs et veuves à faible revenu âgés de 60 à 64 ans qui résident au Canada et remplissent les conditions de résidence de base, passera de 737,03$ à 740,71$ par mois.

La Loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit le relèvement des prestations tous les trois mois d'après l'indice des prix à la consommation, facteur qu'utilise Statistique Canada pour mesurer le coût de la vie.



Une télé publique qui ouvre une fenêtre «canadienne»

JOHANNE LAUZON

MONTRÉAL (APF): Vite, il y a du ménage à faire. Il est temps que la télévision publique franco-canadienne se redéfinisse et réactive les productions en région. C'est le cri qu'ont lancé les gens du milieu des communications au cours du colloque **An 2000, quelle télévision publique!**, présenté le 2 et 3 octobre à Montréal. Et Dieu sait comment ils en ont «gros» sur le coeur depuis les coupures draconiennes de Radio-Canada en décembre 1990, ces divers artisans et intervenants de la télévision, regroupés sous l'Alliance francophone pour la radiotélévision publique.

Certains ont dit craindre la «canadianisation» qui est en train de se faire à Radio-Canada sous la baguette du président Gérard Veilleux. D'ici quatre ans, on prévoit, entre autres, le retrait de toutes les productions américaines et une plus grande collaboration entre les réseaux anglais et français. Les nouvelles émissions radio-canadiennes refléteront ainsi un produit plus «transculturel» et «régional». Fini donc «Radio-Montréal», bienvenue «Radio-Trans-Canada!».

Un peu plus pour les francos hors Québec

Ce changement de tir ne comble pas les espoirs québécois puisque «le terme «région» dans le sens canadien est incompatible avec le sens québécois» estime Danielle Lafontaine, professeur en sociologie et développement régional à l'Université du Québec à Rimouski. Donc, avec cette «canadianisation», plus de contributions du réseau, Vancouver, Winnipeg, Moncton..Mais pas plus pour l'est du Québec, qui a vu ses trois stations télé fermer sous le couperet fédéral.

«On est mieux desservi par Radio-Canada depuis les coupures, ça peut paraître contradictoire, mais c'est vrai!» a indiqué le directeur des communications de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Sylvio Morin. Il a cité en exemple l'émission matinale SRC Boujour, diffusée à partir d'Ottawa, qui présente un tour d'horizon plus canadien par rapport à d'autres émissions du genre.

«Là où j'en ai contre la canadianisation, c'est quand c'est fait au détriment de l'est du Québec» a dénoncé un journaliste, victime des coupures faites dans cette région. Va pour une fenêtre sur la francophonie, mais, dit-il, il ne faudrait pas condamner les portes des régions québécoises.



Gérard Veilleux

Attention, gains fragiles.

A ceux qui aurait pu croire que la situation des francophones hors Québec était plus qu'enviable, M. Morin a pourtant rappelé que la production de toutes les stations régionales françaises hors Québec se chiffrait à 24 heures. Une moyenne quotidienne de quatre heures par station. Et de poursuivre: «Pendant longtemps, il ne faut pas se le cacher, hors Québec, pour savoir ce qui se passait au pays, t'écoutais CBC plutôt que Radio-Canada».

Encore faut-il que Radio-Canada soit branchée sur la réalité selon Claudette Paquin, chef de la planification des émissions de TV-Ontario. «Il y en a plusieurs en Ontario français qui sont persuadés qu'un média francophone hors d'atteinte (de par son contenu et son format) contribue tout autant à l'assimilation vers l'anglais en présentant un miroir intimidant d'une réalité francophone, où les gens et les adolescents surtout, ne peuvent tout simplement pas se reconnaître, ni par la langue, ni par la culture».

Aux dires de M. Morin, ce colloque aura permis à certains intervenants en communication de s'ouvrir à la réalité francophone hors Québec. «les Québécois ont été sensibilisés et en ont tenu compte dans les résolutions». Justement, l'Alliance francophone pour la radiotélévision publique demandera au gouvernement fédéral, en plus du remaniement de Radio-Canada et de Radio-Québec, «le remodelage du réseau français de Radio-Canada hors Québec pour en faire un véritable réseau qui assurera l'épanouissement et le développement des communautés francophones du reste du Canada.

• Anxiété et dépression

Réapprendre à contrôler sa vie

EDMONTON- Anxiété et dépression: deux mots qui, pour la plupart des gens, n'évoquent pas la maladie.

Dans la vie courante, ils décrivent plutôt des états d'esprit et des humeurs que nous affichons tous, à un moment ou à un autre.

Mais en entendant les mot «clinique» à la suite de l'une de ces expressions, nous ne savons pas trop comment réagir. Comment une personne qui soufre «d'anxiété clinique» ou de «dépression clinique» diffère-t-elle de quelqu'un qui est tout simplement anxieux ou déprimé?

Voici une façon simple de comprendre la différence. Si vous éprouvez de l'anxiété avant une entrevue en vue d'un nouvel emploi ou avant de faire votre premier saut de parachutisme, c'est une anxiété normale.

Mais si votre vie est dominée par la terreur que provoquent chez vous certains objets ou si des situations sociales bien innocentes vous font trembler de tous vos membres, vous souffrez probablement d'anxiété clinique. Il s'agit d'une anxiété tellement grave que, dans de nombreux cas, les victimes sont confinées à la maison; elles sont prisonnières de leur propre foyer, car elles ont peur de ce qui les attend à l'extérieur.

Si vous êtes déprimé parce qu'un ami a quitté la ville ou que vos vacances ont été annulées, c'est une dépression normale.

Mais si vous êtes constamment assailli de sentiments perpétuels de tristesse et de désespoir; si vous êtes constamment irritable; si vous avez de la difficulté à trouver le sommeil ou à vous réveiller, à manger ou à cesser de manger; si vous avez mal à la tête et à l'estomac, et si vous avez des idées suicidaires, votre médecin diagnostiquera peut-être une dépression clinique.

En fait, de nombreux médecins croient que la dépression est la cause de la majorité des suicides au Canada. Le suicide est l'une des principales causes de décès chez les jeunes de 15 à 24 ans, même si la dépression clinique ne se limite pas à ces groupes d'âge, car elle peut frapper à toute période de la vie.

En réalité, ni l'anxiété ni la dépression cliniques ne sont des «états d'esprit» vocable qui, en apparence, a l'air innoffensif. Mais il s'agit de maladie mentales. Les souffrances de leurs victimes doivent être prises au sérieux, au même titre que celles des victimes de n'importe quelle autre maladic.

Certains scientifiques pensent que l'anxiété est un réflexe conditionné: les gens apprennent à craindre certaines situations ou certain objets.

Quant à la dépression, les recherches ont montré que ses victimes souffrent de déséquilibres de certaines substances naturelles qui facilitent la communication entre les cellules du cerveau.

L'anxiété et la dépression réagissent toutes deux très positivement à une combinaison de psychothérapie et de médicaments.

Des médicaments contre l'anxiété, des antidépresseurs et d'autres médicaments ayant pour objet d'atténuer les symptômes peuvent facilement être prescrits par le médecin.

Dans le cas de dépressions qui résistent à d'autres traitements ou lorsque ces autres traitements ne peuvent être dispensés, les électrochocs donnent de bons résultats.

En fait, même si ces maladies sont très répandues, une grande partie des souffrances peut être allégée.

Avec un traitement adapté, la guérison n'est pas seulement un espoir lointain, c'est une réalité concrète. Mais il faut d'abord reconnaître qu'il y a maladie, ensuite il faut prendre cette maladie au sérieux, et finalement, il faut rechercher le genre de traitement efficace et professionnel qui est offert aujourd'hui.

• À Québec

Journée mondiale de l'alimentation

CAROLE THIBEAULT

QUÉBEC- Le 19 octobre prochain marquera la Journée mondiale de l'alimentation (JMA). Pour l'occasion, une cérémonie commémorative, présidée par le directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) M. Édouard Saouma, aura lieu au Château Frontenac de Québec.

Le Canada est choyé cette année car ce sera la première fois en treize ans, depuis la fondation de la JMA, que cette cérémonie se tient ailleurs qu'au siège des Nations-Unies à New York.

Assisteront à cette cérémonie divers représentants des gouvernements, des organismes non-gouvernementaux et du secteur agro-alimentaire, ainsi que des chefs de file dans le domaine du développement international et de la lutte contre la faim dans le monde.

Tout au long de cette même journée, l'Association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation tiendra une conférence portant sur le thème «Au-delà du dépannage alimentaire».



par Lyne Lemieux, directrice-adjointe, Information/Politique

ENTRE AMI-ES!

PROGRAMME DU ROND-POINT

les 30, 31 octobre et 1er novembre 1992

Vendredi soir:

17h30: Assemblée annuelle de l'Association des juristes francophones

18h30: Assemblée annuelle de la Fondation Fernando Girard

20h00: Conférence de Me. Michel Bastarache parrainée par l'Association des juristes

21h00: PIANO BAR ... bar payant, spectacle de musique et de chants par des artistes albertains

Samedi:

7h30: Déjeuner en commun.

9h00: Assemblée du Bureau de direction de l'AGFFA

Ateliers parrainés par divers organismes:
FAFA: «Le bénévolat»
«La sur-médication des ainés»

FJA: «Concertation régionale sur le partenariat FJA/ACFA»

FRANCO: «Consultation sur son mandat régional»

ACFA: «L'orientation du dossier culturel»
«Le référendum national, retombées»

10h30: Autres ateliers:

AMFA: «Échange sur le multiculturalisme»

RADIO-CANADA: Salon causerie avec les directeurs

12h00: Dîner
Remise de la bourse de la Fondation Fernando Girard

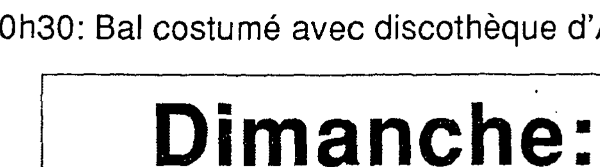
13h30: Assemblée générale annuelle
Messages d'invités

15h30: Exposé sur les relations politiques avec les autochtones avec le Chef Ron George et Jean-Yves Asiniwi

18h00: Réception: bar payant

18h30: Banquet
Conférencier invité
Remise des prix de la francophonie

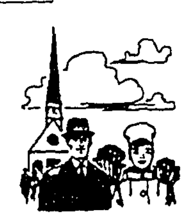
20h30: Bal costumé avec discothèque d'André Roy.



Dimanche:

10h00: Célébration eucharistique

11h00: Brunch communautaire





SERVICE DE GARDERIE: samedi

FICHE D'INSCRIPTION

NOM: ____________________

ADRESSE: ____________________ CODE POSTAL: __________

TÉLÉPHONE: (___) ______

Veuillez cocher les items qui s'appliquent:

☐ J'assisterai au déjeuner du samedi.

☐ J'assisterai au dîner du samedi.
14$ x ____ personne(s) = ______ $
9$ x ____ enfant(s) * = ______ $

☐ J'assisterai au banquet du samedi soir.
25$ x ____ personne(s) = ______ $

☐ J'assisterai au brunch du dimanche.
12$ x ____ personne(s) = ______ $
8$ x ____ enfant(s) * = ______ $

* Enfants: 3 à 12 ans.

TOTAL: ______ $

J'assisterai à l'assemblée annuelle. ☐

J'ai besoin d'un service de garderie. ☐

Mes enfants sont âgés de: __________.

CHOIX D'ATELIERS

FAFA:	«Le bénévolat»	☐
	«La sur-médication des aînés»	☐
FJA:	«Concertation régionale sur le partenariat FJA/ACFA»	☐
FRANCO:	«Consultation sur son mandat régional»	☐
ACFA:	«L'orientation du dossier culturel»	☐
	«Le référendum national, retombées»	☐
AMFA:	«Échange sur le multiculturalisme»	☐
RADIO-CANADA:	«Salon causerie avec les directeurs»	☐

Faire votre chèque à l'ACFA, #200, 8923 - 82 Ave., Edmonton, Alberta, T6G 0Z2

ROND-POINT 1992
«ENTRE AMI-ES!»

Par la présente les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle.

OÙ: Hotel **Inn on 7th** (10001 - 107 rue), Edmonton **QUAND:** Samedi, le 31 octobre à 13h30

À L'ORDRE DU JOUR:

* 1. Adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 2 novembre 1991;
2. Suites au procès-verbal;
3. Rapport du président de l'A.C.F.A.;
4. Rapport de la Fondation de l'A.C.F.A.;
* 5. Rapport financier vérifié;
6. Nomination du vérificateur;
7. Ratification de l'incorporation de la régionale de Jasper;
* 8. Amendements aux Statuts et règlements;
9. Rapport du comité des candidatures;
10. Élection d'un(e) président(e) et de deux vice-président(e)s.

* Ces documents sont disponibles au Secrétariat provincial de l'ACFA, ainsi qu'auprès des régionales

ATTENTION: Les membres de régionales éloignées peuvent avoir accès à un appui financier pour aider à couvrir leurs frais de déplacement. Contactez votre président(e) ou agent(e) local pour plus d'information.

MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA

L'Association canadienne-française de l'Alberta présentera des modifications à ses Statuts et règlements lors de son Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 31 octobre à 13h30.

À la suite de la réunion extraordinaire du Conseil général tenue le 26 septembre dernier, le Conseil général recommande des modifications majeures aux Statuts et règlements de l'ACFA:

L'abolition du Conseil général comme étant l'instance décisionnelle entre les Assemblées générales annuelles de l'Association.

La désignation du Bureau des président-e-s comme étant la nouvelle instance décisionnelle en remplacement du Conseil général.

Le Bureau des président-e-s sera composé des personnes suivantes:

- le-la président-e général-e de l'Association
- les président-e-s des régionales ou leurs délégué-e-s
- le-la président-e de Francophonie jeunesse de l'Alberta ou son-sa délégué-e
- le-la directeur-trice général-e de l'Association
- les membres du Comité exécutif de l'Association
- les représentant-e-s des comités provisoires

Les président-e-s des régionales qui comptent 1 000 membres et plus auront droit à deux votes lors des prises de décisions.

Les pouvoirs du Bureau des président-e-s seront les mêmes que ceux de l'actuel Conseil général avec l'ajout suivant:

«Prendre en main et partager entre le provincial et les régionales trois responsabilités importantes pour l'Association: les communications internes et externes; la formation des bénévoles et des employé-e-s; la répartition des responsabilités relevant du développement communautaire.»

Pour mieux préciser les interventions de l'Association dans les domaines où elle est justifiée d'intervenir, l'ACFA inscrira dans ses Statuts et règlements ses rôles spécifiques:

- être le porte-parole de ses membres et de l'ensemble de la communauté franco-albertaine;
- être responsable de la coordination des actions de revendication et de développement de la communauté en collaboration avec les autres organismes francophones de l'Alberta et d'en assurer le suivi;
- être responsable d'assurer le développement de la communauté en:
  - dirigeant certains secteurs où l'initiative n'a pas été prise au niveau provincial par les groupes organisés;
  - appuyant les groupes sectoriels à l'oeuvre dans certains domaines d'intervention;
  - fournissant de l'aide et de l'appui aux initiatives régionales;
- voir à l'unité et à la cohésion de ses membres;
- être responsable de la concertation des organismes francophones de l'Alberta et de l'ensemble de la planification du développement communautaire en assurant le fonctionnement du mécanisme de concertation pour la communauté;
- en collaboration avec les autres organismes francophones, être responsable de promouvoir la fierté et la culture d'expression française et de projeter une image positive de la francophonie sur l'ensemble des collectivités de l'Alberta.

Les comités consultatifs (le Comité de l'éducation et le Comité de la Commission culturelle) seront remplacés par des comités ad hoc qui relèveront directement du Comité exécutif de l'Association. Les comités ad hoc seront composés des membres de l'ACFA qui pourront s'adjoindre les personnes ressources jugées pertinentes à la bonne marche de leurs travaux.

Les membres actifs devront avoir au moins 16 ans pour avoir le droit de vote à une Assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'ACFA et de la régionale de son territoire. Les membres actifs devront aussi avoir au moins 16 ans pour se porter candidat-e pour les différents postes électifs prévus dans les Statuts et règlements de l'Association provinciale et de la régionale de son territoire.

D'autres amendements aux Statuts et règlements de l'ACFA seront discutés à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu au Rond-Point 1992, mais il s'agit pour l'essentiel de concordances avec les modifications majeures énumérées plus haut.

Le document de référence qui contient l'ensemble de la refonte des Statuts et règlements de l'ACFA qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale annuelle est disponible au Secrétariat provincial de l'A.C.F.A., 8923 - 82 avenue, #200 à Edmonton et ainsi qu'auprès des régionales.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Richard Barrette, directeur de la mise en oeuvre de l'entente Canada/communauté, au (403) 466 - 1680.

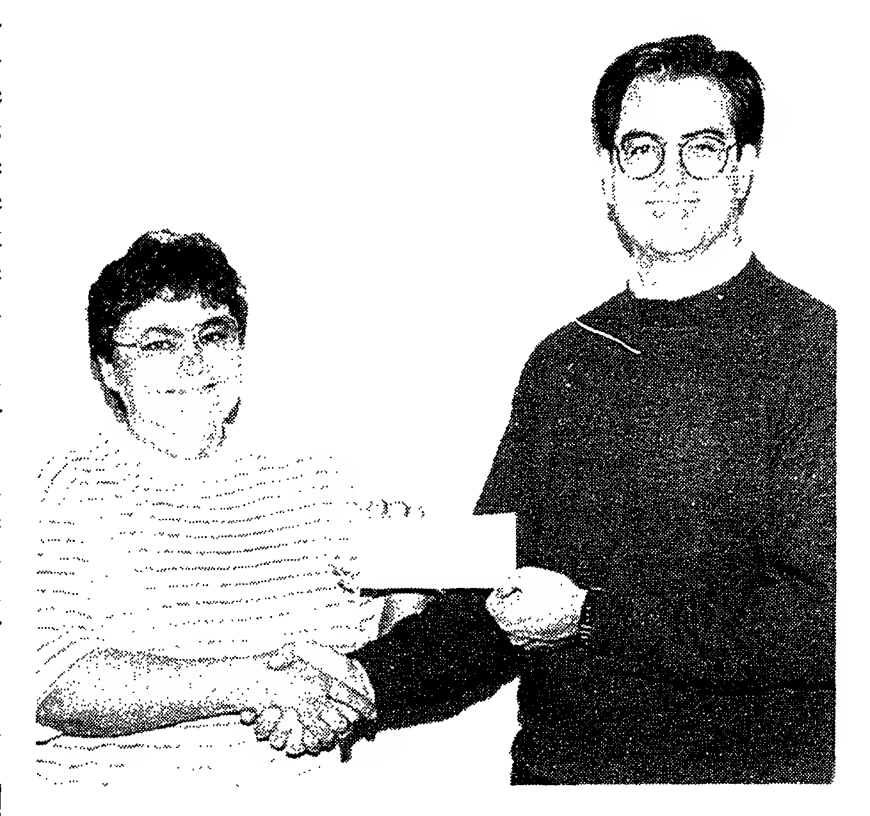
• Bibliothèque municipale

5 000$ pour un coin en français

SAINT-PAUL- Le 25 septembre dernier, M. Jean Champagne remettait un chèque de 5 000$ à la présidente de «Friends of the St. Paul Library». Ce don de l'ACFA régionale de St-Paul a été remis spécialement pour ériger un coin francophone dans le nouvel emplacement de la bibliothèque municipale.

La société «Friends of the St. Paul Library» a été mise sur pied en 1989 afin de doter Saint-Paul d'une bibliothèque bien équipée. Elle s'est donné comme mandat d'amasser la somme de 150 000$ pour répondre aux différents besoins. À venir jusqu'à maintenant, les dons s'élèvent à 73 000$ et des sommes substantielles ont été promises. Depuis quelques temps, la bibliothèque s'est abonnée au service «Northern Lights» qui, en plus d'offrir de meilleur prix, offre un inventaire de livres plus complet.

De nouveaux locaux sont en construction dans le Centre récréatif et on espère y installer la bibliothèque d'ici janvier ou février 1993.



Mme Irène Van Brabant, présidente de la société «Friends of the St. Paul Library» reçoit le chèque de 5 000$ des mains du président de l'ACFA régionale de Saint-Paul, Jean Campagne.



Radio-Canada Alberta

Semaine du 17 au 24 octobre 1992

Samedi
17h00 Le Téléjournal
17h30 Scully rencontre
18h00 La soirée du hockey: Minnesota à Montréal
20h30 La bande des six
21h30 Métropolis
22h30 Le Téléjournal
22h51 Les nouvelles du sport
23h08 Télé-sélection: César et Rosalie

Dimanche
17h00 Course destination monde
18h00 Le Téléjournal
18h02 Découverte
19h00 Le dimanche
20h00 Les beaux dimanches: Gala de l'Adisq
23h00 Le dimanche
23h03 Les nouvelles du sport
23h20 Le Clap
23h46 Ciné-Club: Septembre

Lundi
17h00 Watatatow
17h30 Les détecteurs de mensonges
18h00 Le Téléjournal
18h30 À communiquer
19h00 Marilyn
19h30 Taquinons la planète
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 Jamais deux sans toi
22h00 La loi de Los Angeles
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h29 Second regard

Mardi
17h00 Watatatow
17h30 Les détecteurs de mensonges
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 À communiquer
19h00 Marilyn
19h30 Comment ça va?
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h30 Montréal P.Q.
22h30 La conspiration du silence
23h30 CE SOIR EN REPRISE
23h59 Cinéma: Les griffes du lion

Mercredi
17h00 Watatatow
17h30 Les détecteurs de mensonges
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 À communiquer
19h00 Marilyn
19h30 Enfer c'est nous autres
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 L'or et le papier
22h00 Enjeux
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h29 Cinéma: L'enfance de l'art

Jeudi
17h00 Les aventures de Tintin
17h30 Les détecteurs de mensonges
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 LE CHOIX DE L'ALBERTA (débat référendaire en direct de la Faculté Saint-Jean à Edmonton)
19h30 Tous pour un
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 Lance et compte
22h00 Raison passion
22h30 À tout prix
23h00 CE SOIR EN REPRISE
23h29 Cinéma: La nuit américaine

Vendredi
17h00 Les années coup de coeur
17h30 Les détecteurs de mensonges
18h00 ALBERTA CE SOIR
18h30 À communiquer
19h00 Mr. Bean
19h30 À communiquer
20h00 Le Téléjournal
20h25 Le Point
21h00 Les grands films: Music box
23h30 CE SOIR EN REPRISE
23h59 Cinéma: Soleil d'automne



L'EUROTÉLÉ ★★★★★

Semaine du 17 au 24 octobre 1992

Samedi
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 Thalassa
19h00 Sacrée soirée
20h30 Le cercle de minuit
21h30 Bon week-end
22h00 Journal télévisé Suisse
22h30 Thalassa
23h30 Sacrée soirée
01h00 Radio France internationale

Dimanche
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 7 sur 7
19h00 Caractères
20h05 Ramdam
20h30 Le cercle de minuit
21h30 En appel
22h00 Journal télévisé Belge
22h30 7 sur 7
23h30 Caractères
00h35 Ramdam
01h00 Radio France internationale

Lundi
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 Téléobjectif
19h00 Bas les masques
20h00 Télétourisme
20h30 Dossiers justice
21h05 Les grands détectives
22h00 Journal télévisé de FRANCE 3
22h30 Téléobjectif
23h30 Bas les masques
00h30 Télétourisme
01h00 Radio France internationale

Mardi
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 Temps présent
19h00 Stars 90
20h00 Grand écran
21h30 Embarquement porte n° 1
22h00 Journal télévisé de FRANCE 3
22h30 Temps présent
23h30 Stars 90
01h00 Radio France internationale

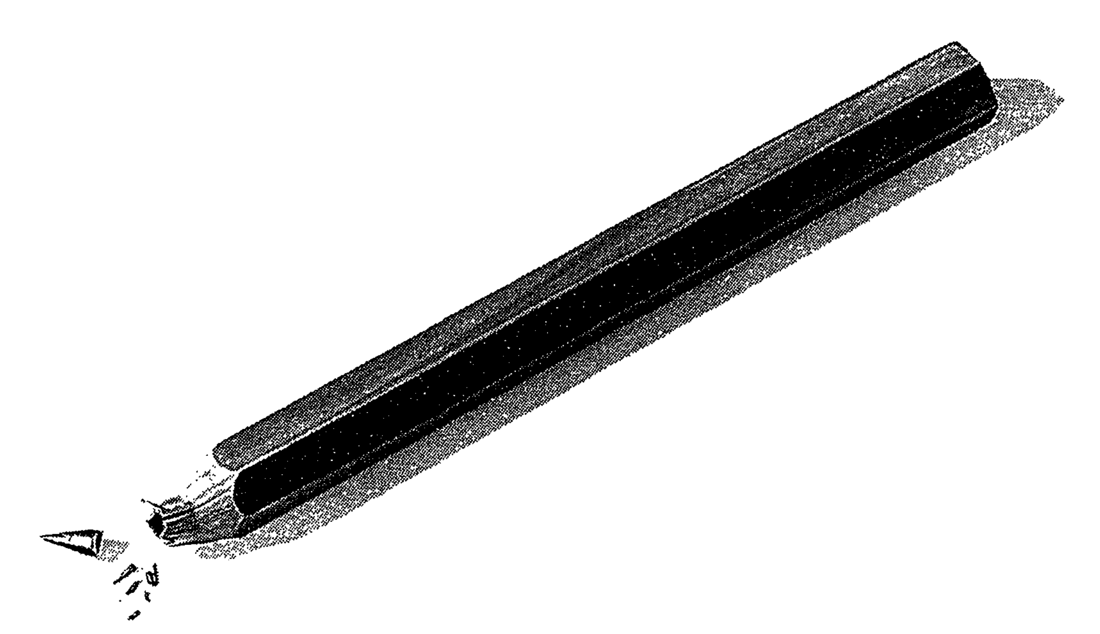
Mercredi
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 Géopolis
19h00 Toutes griffes dehors
20h00 Le divan
20h30 Le cercle de minuit
21h30 Autant savoir
22h00 Journal télévisé de FRANCE 3
22h30 Géopolis
23h30 Toutes griffes dehors
00h30 Le divan
00h50 Radio France internationale

Jeudi
17h00 Journal télévisé de FRANCE 2
17h35 Vision 5
18h00 Faut pas rêver
19h00 Envoyé spécial
20h30 Le cercle de minuit
21h35 Montagne
22h05 Journal télévisé de FRANCE 3
22h35 Faut pas rêver
23h35 Envoyé spécial
01h05 Radio France internationale

Vendredi
17h00 Journal télévisé de TF1
17h35 Vision 5
18h00 Plein cadre
18h35 Autant savoir
19h00 Bouillon de culture
20h30 Les acteurs de bonne foi
21h30 Carré vert
22h00 Journal télévisé de FRANCE 3
22h30 Plein cadre
23h05 Autant savoir
23h30 Bouillon de culture
01h00 Radio France internationale

Alberta:		*Position*
Edmonton	*Shaw Cable*	*35*
Edmonton	*Vidéotron*	*38*
Saint Paul	*Northern Cable*	*35*
Red Deer	*Shaw Cable*	*31*
Medicine Hat	*Cablev. Medicine Hat*	*18*
Calgary	*Rogers Cablesystems*	

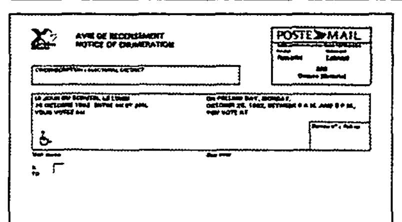
RÉFÉRENDUM 92



Vous pourriez perdre le droit de voter...

SI VOTRE NOM N'EST PAS BEL ET BIEN INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REÇU VOTRE AVIS DE RECENSEMENT.



Si vous l'avez reçu, vérifiez si tous les renseignements sont exacts; si oui, vous êtes en mesure de voter. Conservez cet avis, il vous rappellera où et quand vous pourrez aller voter. Mais si votre nom est mal inscrit, cela pourrait vous empêcher d'exercer votre droit. Appelez au numéro indiqué sur l'avis et l'on vous dira comment procéder.

SI VOUS NE L'AVEZ PAS REÇU...

Il se pourrait que votre nom ne soit pas sur la liste électorale. Pour le faire ajouter, vous devez communiquer immédiatement, et au plus tard le 19 octobre 1992, avec le bureau d'Élections Canada de votre circonscription; pour en connaître le numéro, appelez sans frais à l'un des numéros indiqués dans l'encadré ci-contre.

UN RAPPEL POUR LES ÉTUDIANTS NON RECENSÉS

Si vous êtes un étudiant en âge de voter et que vous n'êtes pas déjà inscrit, il est encore temps de faire ajouter votre nom à la liste électorale. Vous devez le faire avant le 19 octobre 1992 dans la circonscription de votre lieu de résidence ordinaire, c'est-à-dire votre demeure, de façon à pouvoir exercer votre droit de vote.

Agissez maintenant car vous n'aurez pas d'autre occasion de vous inscrire ou de corriger les erreurs. Il y va de votre droit de vote.

Tous les bureaux de vote au Canada, à quelques exceptions près, sont accessibles de plain-pied. Si le bureau n'est pas accessible, le symbole suivant apparaîtra sur votre avis de recensement. Des arrangements spéciaux peuvent être pris en téléphonant au bureau d'Élections Canada de votre circonscription.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

AVIS AUX ABONNÉS DU CÂBLE : LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE DIFFUSE QUOTIDIENNEMENT DE L'INFORMATION PROVENANT D'ÉLECTIONS CANADA.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, TÉLÉPHONEZ AU BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, OU COMPOSEZ SANS FRAIS : **1 800 387-2323** / **1 800 361-8935**

SI VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI ÉPROUVE DE LA DIFFICULTÉ À LIRE, FAITES-LUI PART DU CONTENU DE CETTE ANNONCE OU COMMUNIQUEZ-LUI L'UN DE CES NUMÉROS.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley

Révision des listes électorales jusqu'au 19 octobre 1992



L'organisme non partisan chargé de la conduite du référendum fédéral

22-7517 F

À VOTRE SERVICE



DÉRY PIANO SERVICE
J.A. Déry T.D.
accordeur de pianos, réparations et entretien
tél.: (403) 454-5733
11309, 125e Rue, Edmonton (Alberta)

Le Système Aspirateur **VACUFLO**

A & R DISTRIBUTORS LTD.
SIMON ROY
gérant
9331 - 63e Avenue — téléphone: 436-1375
Edmonton, Alberta T6E 0G2 — télécopieur: 437-5069



Téléphone (403) 466-8565
PATENAUDE COMMUNICATIONS
Jean Patenaude, réalisateur
vidéos professionnels pour toutes les occasions
8408 - 56 Rue, Edmonton, Alberta T6B 1H7 Canada

DR R.D. BREAULT
DENTISTE

Strathcona Medical Dental Bldg.
Pièce 302, 8225 - 105e rue
Edmonton, Alberta T6E 4H2 — **Tél.: 439-3797**

SHORNEY'S OPTICAL
ESTABLISHED 1928

Paul Lorieau
Téléphone: (403) 439-5094
8217 - 112e Rue, Edmonton, Alberta T6G 2C8 (College Plaza)

CADRIN DENTURE CLINIC
Bernard Cadrin

Édifice G.B. 9562 - 82e avenue
Edmonton, Alberta T6C 0Z8
Entrée ouest, plancher principal

Bur.: 439-6189 — Rés.: 465-3533

DR COLETTE M. BOILEAU
DENTISTE

350, West Grove Professional Bldg.
10230 - 142e rue
Edmonton, Alberta T5N 3Y6 — Tél.: **455-2389**

R.G. (Guy) OUELLETTE
Directeur - Service à la clientèle
104e Avenue et 120e Rue
Edmonton, Alberta — **Tél.: 488-4881**
T5K 2A7





Dr J. Georges Sabourin
B.A., M.D., F.R.C.S. (C)
Obstétricien — Gynécologue
303 Hys Centre
11010 - 101e Rue
Edmonton, Alberta T5H 4B8
Tél.: 421-4728



Bertrand BOUDREAU
Résident de Calgary depuis 1976
- Achat
- Vente
- Relocation

Votre agent immobilier
ROYAL LEPAGE
108, 10333 Southport Road, S.O.
Calgary, Alberta, T2W 3X6
253-7141

EXPERT - COMPTABLE
dans tous les domaines
R.D. BENOITON, B. Comm. R.P.A.
Pièce 202, rue Marie-Anne Gaboury (91e et 88 Av.)
Téléphone: 469-9694 — Télécopieur: 468-0016

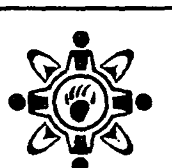
LE FRANCO 465-6581

CRTC — **Avis public** — **Canada**

CRTC - Avis public 1992-67. Le Conseil a été saisi des demandes suivantes: 1. OTTAWA (Ont.). Demandes (920501400, 920502200, 920503000, 920504800) présentées par la SOCIÉTÉ RADIO CANADA en vue de renouveler les licences du réseau radiophonique de langue anglaise; du réseau radiophonique de langue française; du réseau stéréophonique de langue anglaise; et du réseau stéréophonique de langue française, qui expirent le 31 mars 1993. Dans la décision CRTC 1988-181 du 30 mars 1988 le Conseil a renouvelé les licences des réseaux radiophoniques de la SRC pour une période de trois ans. Depuis cette date, les licences de la SRC ont été renouvelées deux fois, pour un an, par décision administrative. Dans ses demandes de renouvellement, la SRC propose de modifier sa condition de licence relative à la diffusion de messages publicitaires, ce qui lui permettrait de diffuser " de courts messages de parrainage au cours de représentations spéciales (telles que concerts, festivals, spectacles et dramatiques). La SRC a fait savoir qu'elle ne cherche pas de publicité de commandite pour ses émissions journalistique ou ses émissions inscrites à l'horaire habituel. Pour la mise en oeuvre des projets de services radiophoniques, la SRC a déclaré qu'elle mettra en oeuvre CJBC-FM Toronto à l'automne 1992. Elle entend faire de même pour CBCR-FM Kirkland Lake en Ont.; CBF-FM-2 Sherbrooke au Qué. et CBHS-FM Springhill; cependant, elle n'en a pas précisé la date de mise en oeuvre. La SRC a également fait savoir qu'elle n'entend pas mettre en oeuvre les 11 autres stations suivantes dans un avenir prévisible et elle rétrocède l'autorisation visant ces entreprises puisqu'elle présente des demandes de renouvellement de licences des stations "mères"; CHFA-FM Bonnyville; CBX-2-FM High Level; CBX-1 FM High Prairie; CBX-4-FM Marten Mountain/Slave Lake; CBX-3-FM Wabaska; CBXF-FM Whitecourt (Alb.); CBBB-FM Belleville; CBBA-FM Brockville; CBOS-FM Sudbury; CBBS-FM Sudbury (Ont.); CBML-FM Val d'Or (Qué.). En réponse à une étude sur les besoins des francophones hors Québec en radiodiffusion et la présentation d'un plan d'action, la SRC a déposé une étude en février 1990. Plus tard, elle a fait savoir que sa situation financière ne lui permettrait pas, à ce moment-ci, d'étendre ses services à cet égard. Examen des demandes: Le public peut consulter les demandes aux bureaux de réception de la SRC aux adresses suivantes: Alberta: 7909, 51e Avenue, Edmonton / 1724 nord-ouest, boul. Westmount, Calgary. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du CRTC: 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 6 novembre 1992. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.


Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---



AVIS PUBLIC

LE TEMPS DE PARLER LE TEMPS D'ÉCOUTER

La Commission royale
sur les peuples autochtones
tiendra des audiences aux endroits suivants :

High Prairie, Alberta
le 27 octobre

High Level
le 28 octobre

Fort St. John, C.B.
(audience reportée)

Ces audiences s'inscrivent dans la deuxième série de consultations publiques de la Commission royale sur les peuples autochtones. Tous les groupes et particuliers sont invités à participer, qu'ils soient ou non autochtones.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements au sujet des audiences, ou si vous désirez y faire un exposé, veuillez appeler Tammy Saulis au (613) 943-8458.

Télécopieur : (613) 943-0304

Pour tous renseignements généraux au sujet de la Commission, nous avons deux numéros sans frais :

1-800-387-2148 (cri, inuktitut, ojibway)
1-800-363-8235 (anglais, français, chipewyan)

C.P. 1993
Succursale B
Ottawa, Canada
K1P 1B2

Dene Dédliné Tadánįthensı ha, Nighak'althër Nedhé, Dene Nįrëtth
ᐊᕐᓱᐃᐅᐅᕐ ᐃᓪᓂᒃᓪᓂ ᓄᓇᕗᑦᒥ
Royal Commission on Aboriginal Peoples
ᑲᓇᑕ ᐱᕐᑕᐱᓚᐤ ᑯᐧᐋᐤ
Commission royale sur les peuples autochtones
ᑲᓇᑕ ᐱᕐ ᐅᐱᓫᐤ



PRIÈRE À SAINT-JUDE
Patron des causes désespérées

Ô glorieux apôtre Saint-Jude, l'Église vous honore et vous invoque comme patron des causes désespérées. Nous vous supplions humblement d'accueillir avec ferveur, ceux qui dans leur détresse mettent en vous leur confiance.

Venez au secours de tous ceux qui vous invoquent, exaucez leurs prières, obtenez-leur, avec la vie éternelle, la grâce qu'ils sollicitent de votre puissante intercession.

Nous vous promettons, en retour, de nous souvenir toujours de vos faveurs et de mieux vous faire connaître comme «patron des causes désespérées».

3 Pater Ave Gloire
Amen. — B.C.M.

PRIÈRE À SAINT-JUDE
Patron des causes désespérées

Ô glorieux apôtre Saint-Jude, l'Église vous honore et vous invoque comme patron des causes désespérées. Nous vous supplions humblement d'accueillir avec ferveur, ceux qui dans leur détresse mettent en vous leur confiance.

Venez au secours de tous ceux qui vous invoquent, exaucez leurs prières, obtenez-leur, avec la vie éternelle, la grâce qu'ils sollicitent de votre puissante intercession.

Nous vous promettons, en retour, de nous souvenir toujours de vos faveurs et de mieux vous faire connaître comme «patron des causes désespérées».

3 Pater Ave Gloire
Amen. — Y.F.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).
A.K.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).
M.C.G.

RÉFÉRENDUM 92



Vous avez votre mot à dire.

ET SI VOUS NE POUVEZ EXPRIMER VOTRE CHOIX LE JOUR DU RÉFÉRENDUM, VOUS POUVEZ TOUJOURS LE FAIRE LORS DU VOTE PAR ANTICIPATION.

Votre nom figure sur la liste électorale, vous pouvez donc exercer votre droit de vote le jour du référendum. Mais si vous êtes une personne âgée, malade ou ayant une déficience, ou si, quelles que soient vos raisons, vous ne pouvez aller voter ce jour-là, il vous est possible de le faire à l'avance dans un bureau spécial de scrutin.

Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de midi à 20 h, les jeudi et vendredi 22 et 23 octobre, à l'adresse indiquée sur votre avis de recensement.

S'il vous est encore impossible de voter ces jours-là, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription, au numéro indiqué sur votre avis de recensement. On vous fera part d'autres possibilités d'exercer votre droit de vote.

Le lundi 26 octobre, jour du référendum, rendez-vous entre 9 h et 20 h à l'adresse indiquée sur votre avis de recensement.

Si vous avez égaré votre avis et ne connaissez pas l'adresse de votre bureau de vote, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription; on vous donnera les renseignements nécessaires.

LES ÉLECTEURS EN MILIEU RURAL

Si vous habitez en milieu rural et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, vous pourrez voter le jour du référendum à la seule condition qu'un autre électeur de la même section de vote et dont le nom est inscrit sur la liste, réponde sous serment de votre identité et de votre qualité d'électeur.

TEMPS LIBRE ACCORDÉ AUX TRAVAILLEURS

En vertu de la Loi, chaque travailleur apte à voter doit disposer, pendant les heures d'ouverture des bureaux de vote le jour du référendum, de quatre heures consécutives pour aller voter. Aucune retenue sur le salaire ni aucune pénalité ne peuvent lui être imposées par l'employeur.

INTERDICTION DE FAIRE DE LA PUBLICITÉ

La Loi référendaire interdit à quiconque - personne, groupe ou comité référendaire - de faire de la publicité la veille et le jour du scrutin, pour favoriser la question référendaire ou s'y opposer directement.

MISE EN APPLICATION DE LA LOI RÉFÉRENDAIRE

Le Commissaire aux élections fédérales est responsable de l'application de la Loi référendaire. Toute plainte relative à une infraction possible à la Loi doit être adressée au Commissaire aux élections fédérales, au 1595, cour Telesat, Ottawa (Ontario) K1A 0M6.

Tous les bureaux de vote au Canada, à quelques exceptions près, sont accessibles de plain-pied. Si le bureau n'est pas accessible, le symbole suivant apparaîtra sur votre avis de recensement. Des arrangements spéciaux peuvent être pris en téléphonant au bureau d'Élections Canada de votre circonscription.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

AVIS AUX ABONNÉS DU CÂBLE: LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE DIFFUSE QUOTIDIENNEMENT DE L'INFORMATION PROVENANT D'ÉLECTIONS CANADA.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, TÉLÉPHONEZ AU BUREAU D'ÉLECTIONS CANADA DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, OU COMPOSEZ SANS FRAIS: *1 800 387-2323* / ATS *1 800 361-8935*

SI VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI ÉPROUVE DE LA DIFFICULTÉ À LIRE, FAITES-LUI PART DU CONTENU DE CETTE ANNONCE OU COMMUNIQUEZ-LUI L'UN DE CES NUMÉROS.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley

Vote par anticipation: les 22 et 23 octobre 1992
Jour du référendum: le 26 octobre 1992



L'organisme non partisan chargé de la conduite du référendum fédéral

22-7518 F

DÉCÈS

• *In memoriam*

Le père Albert Campagna, o.m.i., 1910-1992

GUY LACOMBE

EDMONTON- Pour la troisième semaine consécutive, les Oblats de la province Grandin sont en deuil de l'un des leurs, soit le père Albert Campagna, o.m.i., décédé le 1er octobre dernier à leur maison Placid Place, à Edmonton. Il était âgé de 82 ans.

Originaire de Saint-François de Montmagny (Québec), le père Campagna était entré chez les Oblats, à Ville La Salle, QC, en 1933, après avoir fait ses études secondaires au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Il a fait ses études philosophiques et théologiques en partie à Richelieu, à Ottawa, à Lebret et à Sainte-Agathe-des-Monts où étudiaient les scolastiques oblats atteints de la tuberculose. Il a aussi fait un séjour d'un an au sanatorium de Prince-Albert (Sask.). De fait, le père Campagna prendra dix ans à faire les études que ses confrères en bonne santé ont fait en six ans. Ordonné prêtre en la cathédrale de Québec par le cardinal Villeneuve le 11 juin 1938, il dut par la suite poursuivre traitements et études jusqu'en 1943.

Guéri de la tuberculose, le père Campagna fut néanmoins affligé toute sa vie de nombreux maux, dont la cécité et la surdité.

Il a passé une bonne partie de sa vie missionnaire en Saskatchewan, travaillant à Duck Lake, à Saint-Laurent de Grandin, à Whitefish ou à Prince-Albert. Mais il a aussi servi en Alberta, notamment à Saint-Albert, à Pincher Creek et à la paroisse Saint-Joachim

...suite en page 27



Père Albert Campagna, O.M.I.

CRTC Audience publique Canada

CRTC - Avis d'audience publique 1992-15. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 30 novembre 1992, 9h00, au Centre de conférences, phase IV, 140, promenade du Portage, Hull (Qué.), afin d'étudier ce qui suit: 11. EDMONTON (Alb.). Demande (920933900) présentée par CHQT BROADCASTING LTD., titulaire de la licence de radiodiffusion de CHQT Edmonton, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer le contrôle effectif et la propriété de la titulaire par le transfert de toutes les actions émises de la CHQT Broadcasting Ltd., de la Monarch Broadcasting Ltd. à la Shaw Cablesystems Limited. Examen de la demande: 2200 - 10130, 103ième rue, Edmonton (Alb.) T5J 3N9 / Shaw Radio Limited, 7605, 50ième rue, Edmonton (Alb.). 12. LETHBRIDGE ET TABER (Alb.). Demandes (920868700, 920869500) présentées par MONARCH BROADCASTING LTD., 361 sud-est, rue First, Medicine Hat (Alb.) T1A 0A5, en vue d'obtenir l'approbation d'acquérir l'actif et d'obtenir des licences de radiodiffusion afin de poursuivre l'exploitation de CHEC Lethbridge et CFEZ Taber, à la rétrocession des licences actuelles émises à la Shaw Radio Ltd., selon les mêmes modalités et conditions que les licences actuelles. Examen des demandes: Station radiophonique CHEC, 401, promenade Mayor Magrath, Lethbridge (Alb.) / Station radiophonqiue CFEZ, 5331, 48ième avenue, Taber (Alb.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES: LES INTERVENANTS QUI REQUIERENT DES SERVICES D'INTERPRÉTATION GESTUELLE DEVRONT AVISER LE CRTC AU MOINS 20 JOURS AVANT LE DÉBUT DE L'AUDIENCE. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du CRTC: 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 10 novembre 1992. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Commission canadienne des grains — Canadian Grain Commission

À L'ATTENTION DES: DÉTENTEURS DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR LES TITULAIRES DE LICENCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

La licence de négociant en grain délivrée antérieurement par la Commission canadienne des grains à la compagnie sousmentionnée a expiré le 30 septembre 1992 et ne sera pas renouvelée (tel que demandé par le titulaire de licence).

Nº de licence	Genre	Titulaire
GD0001574	Négociant en grain	The B.C. Pea Growers Limited

La Commission canadienne des grains détient présentement la garantie financière fournie par la compagnie susmentionnée, conformément à l'article 46(2) de la Loi sur les grains du Canada, pour couvrir les obligations aux détenteurs de documents autorisés ou prescrits. Les détenteurs de documents qui n'ont pas reçu le paiement de la compagnie susmentionnée sont priés d'aviser la Commission, par écrit et dès que possible, des transactions impayées. La Commission doit recevoir l'avis, accompagné des photocopies de documents à l'appui, d'ici le 30 octobre 1992 au plus tard (veuillez noter la limite stipulée ci-dessous).

Note: Limite, article 49(2.1)

(2.1) Par dérogation au paragraphe (2), la **garantie** donnée par le titulaire de licence **ne peut être réalisée ou recouvrée** relativement à un bon de paiement, un accusé de réception ou un récépissé **que si, dans l'année suivant la livraison du grain** qui y est visé, **le titulaire a manqué à l'obligation de paiement ou de livraison envers le producteur et celui-ci en a avisé par écrit la Commission.**

Prière de faire parvenir tout avis au:

Gestionnaire, Octroi de licences aux silos et aux négociants en grains
Commission canadienne des grains
Division de l'Économie et de la Statistique
303, rue Main, pièce 747
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8

Les licences délivrées le sont sous réserve d'expiration, d'annulation, de révocation ou de suspension pendant toute la campagne agricole. On peut se renseigner sur la situation actuelle des titulaires de licences en vertu de la Loi sur les grains du Canada en composant le (204) 983-2789.

Canada

Transports Canada Aéroports — Transport Canada Airports

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ pour les projets ou services décrits ci-dessous, adressées à Transports Canada, Spécialiste régional, Service des contrats, 12e étage, zone 2, Place du Canada, 1100, 9700 avenue Jasper, Edmonton, Alberta, T5J 4E6 et clairement identifiées par le nom et le numéro de projet seront acceptées jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date limite stipulée. Téléphone (403) 495-3932 ou télécopieur (403) 495-5446,

PROJET NO SU 3056

PROJET: SERVICES DE CONCIERGERIE POUR L'ATELIER RÉGIONAL D'ÉLECTRONIQUE, EDMONTON, ALBERTA.

DATE LIMITE: le 4 NOVEMBRE 1992

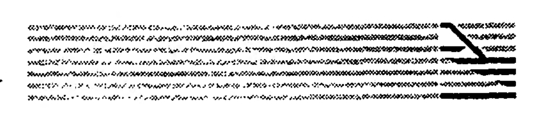
VISITE DES LIEUX: Tous les soumissionnaires sont invités à participer à une visite des lieux le 26 octobre 1992 à 10h, à l'atelier régional d'électronique, 13335 - 172e rue, Edmonton, Alberta.

INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE: Rosemarie Kotch, gestionnaire des contrats, (403) 495-3933.

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE, chaque soumission doit être soumise sur les formulaires fournis par le département. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies à cette fin.

La plus basse, ou toute autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Canada



CN

AMÉRIQUE DU NORD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

STABILISATION DE LA PLATE-FORME DE LA VOIE AU P.M. 47,6 DE LA SUBDIVISION DE PEACE RIVER, EN ALBERTA

Les travaux consistent à charger environ 27 000 mètre cubes de matériaux de remblayage dans un train de travaux du CN, au p.m. 49,8 de la subdivision de Peace River. Ces matériaux seront déversée par le train au p.m. 47,6 de la même subdivision, et devront ensuite être mis en place par l'entrepreneur. Les travaux consistent également à mettre en place 13 000 mètres cubes de matériaux pour la constitution d'une banquette au bas d'un talus, à creuser au milieu du talus un fossé d'environ 7 mètres de profondeur (déblayage d'environ 10 000 mètres cubes de matériaux), à remplir ce fossé de granulats, et enfin, à aménager une berge au sommet du fossé.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur offres avant midi (heure avancée des Montagnes), le jeudi 22 octobre 1992 dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

A compter du vendredi 9 octobre 1992, on pourra se procurer les formules de soumission auprès de l'Agente ingénierie - Contrats, 10004 - 104e Avenue, 16e étage, Edmonton (Alberta) et ce, contre remise d'un chèques certifié de 50 dollars (non remboursable) libellé au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque certifié équivalant à 5% de l'offre ou d'une caution de soumission équivalant à 10% de l'offre et payable à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Pour tout renseignement complémentaire:
- d'ordre technique, communiquer avec M.Tom Edwards, agent soutien technique, district de l'Alberta, Edmonton (Alberta) (403) 421-6819.
- sur les soumissions, communiquer avec Mme Diana L. Novak, agente ingénierie - contrats, Edmonton (Alberta) au (403) 421-6382.

La compagnie se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions et ne s'engage pas à accepter la moins élevée.

R.A. Walker
Premier vice-président
Ouest canadien
Edmonton, Alberta

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Sainte-Anne
9810 - 165 Rue
Dimanche: 10h30

Saint-Thomas d'Aquin
8410 - 89 Rue
Samedi: 16h30
Dimanche: 9h30 et 11h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

BLOC-NOTES

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT**. L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h**. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

BONNYVILLE

Rencontre tous les lundis et vendredis au centre culturel pour jouer aux cartes, au bingo et jeux libres. Le lundi de 13h à 15h: jeux de cartes et à 15h jeux libres. Le vendredi à 13h: bingo, suivi de jeux libres. Nous invitons tout spécialement les personnes du 3e âge (aînés) à venir s'amuser avec nous. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du Club de l'Aurore pour les aînés à Bonnyville le 1er jeudi du mois. Info. 826-1909 (J.A.)

Réunion mensuelle du comité de la Société historique, le 3e mercredi du mois à 19h30, au musée. Info. 826-5275 (J.A.)

CALGARY

Soirée de bienvenue pour les nouveaux francophones, organisée par le Conseil de paroisse à 19h au sous-sol de l'église Ste-Famille. Info: Madeleine Huot au 285-4766

CENTRALTA

Rencontre à St-Albert pour parents à la maison avec enfants d'âge préscolaire. Échanges informels et amicaux entre parents francophones et jeux pour enfants. Info: Sophie Dupuis Graves au 961-3665 (23-10)

EDMONTON

Bridge tous les mercredis au sous-sol de l'église St-Joachim organisé par le Club de l'Age d'Or de St-Joachim. Inf. Églande Mercier au 489-4417. (J.A.)

Réunion mensuelle de C.A.F.E. (Cercle d'Artisanat Francophone d'Edmonton) le 2e jeudi de chaque mois, à 19h39, au sous-sol de l'église St-Joachim. Inf.: Gerry Dupont au 452-0032 ou 492-4186. (J.A.)

Paroisse Notre-Dame de Lorette, Lancaster Park, messe tous les samedis à 16h30. Info: 973-418 3 (J.A.)

Sessions d'information et de support. Groupe Prévenir la violence familiale, #300, 9119, 82 Avenue. Rencontres les mercredis à 19h. Info: 428-2625 (J.A.)

Le club d'Age d'Or de Saint-Thomas-d'Aquin entreprend sa nouvelle saison. Parties de cartes, deuxième et quatrième mercredis du mois à la Maison St-Joseph, 9040 - 84 Avenue. Info: 469-3073. (J.A.)

Service de pré-maternelle et/ou garderie cet automne à l'école Père-Lacombe. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à Mme Thom au 973-3654 ou Denis au bureau de FPFA au 468-6934. (J.A.)

Chevaliers de Colomb, Conseil La Verendrye, réunion mensuelle le 2e lundi de chaque mois. Inf.: Dr André Lizaire au 434-6551

Chevaliers de Colomb, Conseil St-Thomas d'Aquin, réunion mensuelle le 2e mardi de chaque mois. Inf.: Émile Amyotte au 465-3225 (J.A.)

Chevaliers de Colomb, Assemblée Jacques Cartier, réunion mensuelle le 4e mardi de chaque mois. Inf.: Guy Ouellette au 465-2091 (J.A.)

PROVINCIAL

Préparons l'avenir de nos enfants... à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 à 4 ans dont au moins un des parents est francophones. Pour info: communiquer avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta 468-6934

La Société généalogique du Nord-Ouest accepte les dons d'ouvrages généalogiques et d'histoires de familles ainsi que les documents généalogiques pour sa bibliothèque ou pour ses archives. Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9h à 16h. Adresse: pièce 200, 10008, 109e Rue, Edmonton. Info: Georgette Brodeur au 489-8864 ou Hilaire Fortier au 476-5807.

RIVIÈRE-LA-PAIX

Chevaliers de Colomb Conseil Grouard no 3025 Réunion mensuelle, le 2e mercredi de chaque mois. Pour informations, Gérard Nicolet au 837-2461. (J.A.)

ST-PAUL

Réunion mensuelle du comité du musée historique de St-Paul, le 3e lundi de chaque mois au centre culturel. Info: 645-4800 (J.A.)

Le Franco à votre service

Campagna

...suite de la page 26

d'Edmonton. En 1965, il fut aussi prêté à la province oblate du Manitoba où il a aidé à la formation des novices oblats.

Au moment de sa mort, le père Campagna était à la retraite depuis plusieurs années, soit au Foyer Grandin de Saint-Albert, soit à Placid Place d'Edmonton.

Lors de la veillée de prières qui a eu lieu à ce dernier endroit le dimanche 4 octobre, un confrère, le père Georges Roussel a rappelé comment la vie du père Campagna avait été une longue suite de souffrances physiques, souffrances qu'il a supportées avec résignation, patience et souvent même avec bonne humeur. «Il était aussi un homme de prière», a rappelé le père Roussel. Empêché de réciter son bréviaire à cause de l'état de sa vue, il récitait quotidiennement cinq chapelets par jour.

Les funérailles du père Albert Campagna ont eu lieu en l'église de Saint-Albert le 5 octobre et il a été inhumé au milieu de ses confrères oblats dans le cimetière de Saint-Albert.

L'Association La Girandole d'Edmonton commence sa 13e saison de danse canadienne-française!

Vennez danser jeunes et adultes!
Étincelles - 6 - 8ans le jeudi de 16h à 17h30
Alouettes - 9 - 11ans le mercredi de 16h - 18h
Arcs-en-ciel - 12 - 17ans le mercredi de 17h30 à 19h30
Girandole - 18ans et plus le jeudi de 18h30 - 22h

Pour plus d'information, adressez-vous à **Nicole au 484-0867**

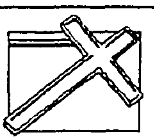
PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 20 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 3,50 $ pour l'encadrement. **Vous devez calculer 7% de TPS.**
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581** avant le lundi à midi.
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923 - 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

EDMONTON

Suite meublée à louer, près de la Faculté Saint-Jean. Info: 466-5639 (23-10)





PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la **PRIÈRE AU ST-ESPRIT** dans **LE FRANCO**. Vous devez inclure avec votre demande la somme de 21,40$ (TPS comprise). n'oublier pas d'inscrire vos initiales.

LE FRANCO
8923 - 82 Avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

BAZAR ANNUEL

du Club de l'Amitié de Calgary
le dimanche 25 octobre 1992
de 11h30 à 15h00
au sous-sol de l'église Sainte-Famille
1719 - 5e Rue S.O.
Calgary, Alberta

Il y aura des tables de pâtisseries, d'artisanat et d'éléphants blancs. Les différents organismes francophones de Calgary peuvent louer des tables au coût de **15$** chacune.
Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à:
Madeleine Mills au **259-6613** ou à Rolande Lattre au **279-9556.**

CARTES D'AFFAIRES

ABONNEZ-VOUS



8923 - 82e Avenue, Edmonton, Alberta T6C 0Z2

NOM______________________
ADRESSE______________________
______________________CODE POSTAL__________

Votre chèque ou mandat-poste rédigé à l'ordre du Franco.
(En lettres moulées S.V.P.)

TARIFS:
1 an : 19,26$
2 ans: 34,24$
(TPS incluse)

N.B. Les membres de L'ACFA reçoivent un abonnement **GRATUIT** au **FRANCO.** Adressez-vous au bureau de votre régionale pour devenir membre.

VOTEZ OUI

AU RÉFÉRENDUM LE 26 OCTOBRE PROCHAIN !

Le 26 octobre prochain, vous aurez l'occasion de reconnaître la légitimité et le caractère spécial du fait français au Canada.

Deux aspects de l'Accord de Charlottetown représentent des gains importants:

La clause de la Société distincte reconnaît le statut particulier de la seule province majoritairement francophone au pays et le besoin de mesures concrètes pour assurer la vitalité du fait français au Québec;

La clause Canada reconnaît également aux francophones hors Québec le principe du développement et de l'épanouissement de leurs communautés.

Votez OUI ✔ le 26 octobre !

